



HAL
open science

Le cirque de Lugdunum : données anciennes et récentes

Michèle Monin, Djamila Fellague, Eric Bertrand

► **To cite this version:**

Michèle Monin, Djamila Fellague, Eric Bertrand. Le cirque de Lugdunum : données anciennes et récentes. Gallia - Archéologie de la France antique, 2010, 67 (2), pp.41-68. hal-01057073

HAL Id: hal-01057073

<https://hal.science/hal-01057073>

Submitted on 5 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LE CIRQUE DE *LUGDUNUM*

Données anciennes et récentes

Michèle MONIN* et Djamila FELLAGUE**
avec la collaboration d'Éric BERTRAND***

Mots-clés. Lyon, Fourvière, épigraphie, mosaïque, aqueduc.

Résumé. Cet article repose la question de l'emplacement géographique du cirque de Lugdunum à la lumière de découvertes archéologiques récentes. Une relecture de la documentation ancienne, un tour d'horizon des différentes hypothèses émises, un examen des découvertes épigraphiques et lapidaires, et une analyse topographique permettent d'établir un faisceau d'arguments en faveur d'une localisation de cet édifice sur le plateau de Fourvière, à l'ouest de la rue Pauline-Marie-Jaricot. L'édifice s'étendrait, au nord, jusqu'aux fortifications modernes et, au sud, en bordure de l'aqueduc du Gier. Les structures maçonnées mises au jour rue Henry-Le Chatelier correspondraient à l'aile ouest de la cavea et sont représentées par une série de quatre alvéoles et l'amorce d'une cinquième, cellules destinées à recevoir les gradins. Leurs dimensions et leur mode de construction ne sont pas sans rappeler les modules rencontrés dans l'architecture des cirques pendant l'Antiquité. L'examen topographique des lieux permet en outre de confirmer la possibilité technique de l'implantation d'un cirque à cet endroit. Enfin, des découvertes anciennes, jusqu'alors non interprétées, pourraient se rapporter à des vestiges appartenant à la façade est de l'édifice de spectacle.

Key-words. Lyon, Fourvière, epigraphy, mosaic, aqueduct.

Abstract. Due to recent discoveries, we propose a new approach of the location of the circus at Lugdunum. A new reading of earlier documentation, an overview of the various hypotheses, the study of epigraphic and stone testimonies, and a topographical analysis allow a series of arguments for a location of the circus on the plateau of Fourvière, westwards from the street Pauline-Marie-Jaricot (5th district). This monument could extend north up to the modern fortifications and south, adjacent to the aqueduct of Gier. The masonry substructions uncovered underneath the street Henry-Le Chatelier may correspond to the west wing of the cavea and are figured by a range of four cells and the initial section of a fifth one, designed to support the seating tiers. By their measurements and mode of construction, they remind of modules, which are characteristic of circus architecture in Antiquity. The topographical survey of the area also confirms the technical possibility of a circus being sited on this spot. Finally, formerly non-interpreted findings may belong to the remains of the east front of the building.

Translation: Isabelle FAUDET

Schlüsselwörter. Lyon, Fourvière, Epigraphik, Mosaik, Aquädukt.

Zusammenfassung. Dieser Artikel stellt die Frage nach der geographischen Lage des Circus von Lugdunum im Licht der jüngeren archäologischen Entdeckungen neu. Eine Neuinterpretation der älteren Dokumentation, eine Bestandsaufnahme der bestehenden Hypothesen, eine Überprüfung der Inschriften- und Steinfunde sowie eine topographische Analyse sprechen für eine Lokalisierung dieses Bauwerks auf dem Plateau von Fourvière, im Westen der Rue Pauline-Marie-Jaricot. Das Bauwerk hätte sich im Norden bis zu den modernen Befestigungsmauern und im Süden bis zum Aquädukt des Gier erstreckt. Die in der Rue Henry-Le Chatelier freigelegten Mauerreste entsprechen dem Westflügel der cavea. Diese Reste bestehen aus einer Reihe von vier Zellen und dem Ansatz einer fünften, die den Sitzreihen als Unterbau gedient hätten. Ihr Ausmaß und ihre Bauweise erinnern an Module, die in der Architektur der antiken Circusbauten angetroffen werden. Die topographische Überprüfung der Örtlichkeiten erlaubt es zudem, die Möglichkeit der Ansiedlung eines Circus an dieser Stelle vom technischen Standpunkt aus zu bestätigen. Schließlich könnte es sich bei älteren, bislang nicht eingeordneten Funden um Reste der Ostfassade des Bauwerks handeln.

Übersetzung: Isa ODENHARDT-DONVEZ

* Service archéologique de la ville de Lyon, 10 rue Neyret, F-69001 Lyon. Courriel : michele.monin@mairie-lyon.fr

** Chercheur associé à l'Institut de recherche sur l'architecture antique de Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 7 rue Raulin, F-69365 Lyon Cedex 07. Courriel : djamilafellague@yahoo.fr

*** Service archéologique de la ville de Lyon, 10 rue Neyret, F-69001 Lyon. Courriel : eric.bertrand@mairie-lyon.fr

Fondée par Lucius Munatius Plancus en 43 av. J.-C., la ville antique de *Lugdunum* est concentrée sur le plateau de la colline de Fourvière et organisée autour d'un réseau de voies mis en place par Agrippa (fig. 1). Au 1^{er} s. apr. J.-C. s'élèvent déjà les principaux monuments civils et religieux. À ce jour, toujours visibles dans le paysage lyonnais, trois édifices de spectacles érigés pendant l'Antiquité ont été identifiés et en partie étudiés : le théâtre, l'odéon et l'amphithéâtre. En revanche, la situation géographique du cirque est demeurée incertaine, et plusieurs hypothèses de localisation de l'édifice ont été avancées. La plus couramment retenue, qui place le cirque dans le vallon de Trion, a été formulée par Amable Audin dès 1956 (Audin, 1964, p. 120-121). L'analyse de maçonneries mises au jour lors d'une fouille de sauvetage, menée en 1986-1987¹ sur le plateau de la colline de Fourvière, incline à envisager que le cirque se situait à l'emplacement où un érudit du XIX^e s. l'avait précisément restitué, sur un large espace plat compris entre la rue Roger-Radisson et la rue Pauline-Marie-Jaricot². Son hypothèse n'a toutefois pas été retenue par ses contemporains et ses successeurs. L'édifice serait ainsi orienté nord-sud, les *carceres* se situant dans le secteur sud, du côté de l'aqueduc du Gier et la *sphendonè* en limite des fortifications modernes.

Avant d'analyser plus en détail les vestiges exhumés en 1986, il convient de présenter les inscriptions qui attestent la présence d'un cirque à Lyon ainsi que les documents iconographiques mis au jour à Lyon relatifs aux jeux du cirque en général.

1. Sous la responsabilité de Michèle Monin du Service archéologique de la ville de Lyon. Seuls ont été publiés les niveaux primitifs du site (Monin, 1989 ; Mandy *et al.*, 1989).

2. Cet article est l'aboutissement d'une première réflexion menée en 1996 dans le cadre d'un groupe de recherche sur l'architecture gallo-romaine dirigé par P. Aupert (CNRS, IRAA) qui avait pour objectif la publication d'une série de volumes, l'un d'entre eux étant consacré aux édifices de spectacles. La notice concernant le cirque de Lyon, et faisant état des dernières découvertes, avait été rédigée à cet effet par M. Monin. Cependant, à ce jour, le volume traitant des édifices de spectacles n'est pas encore édité. C'est le travail de D. Fellague qui a rendu opportune la rédaction de cet article puisqu'elle a consacré le chapitre XII de sa thèse au cirque de Lyon (Fellague, 2007, p. 456-476, fig. 810-836). Dans ce chapitre, elle a fait le point sur toutes les découvertes et les conjectures concernant le cirque en arrivant à la même hypothèse de localisation que M. Monin, avec des arguments complémentaires, et sans avoir eu connaissance de cette notice inédite rédigée dix ans plus tôt. Nous remercions A. Desbat, qui après lecture de ce chapitre de thèse, a informé D. Fellague que l'hypothèse avait déjà été formulée, ce qui a permis une collaboration fructueuse.

LES DONNÉES ÉPIGRAPHIQUES

LE FINANCEMENT DE GRADINS PAR SEXTUS IULIUS IANUARIUS

Un bloc inscrit mentionnant la construction de gradins dans un cirque a été « anciennement » trouvé en remploi dans un jardin privé du quartier de Bellecour, sur la « presqu'île » lyonnaise, donc en contrebas du plateau de la colline de Fourvière (Allmer, Dissard, 1888a, p. 123-125 et 1889, p. 301 et p. 366 ; *CIL*, XIII, 1919). On ne connaît ni les dimensions du bloc, ni la nature du matériau utilisé pour l'inscription, aujourd'hui perdue :

Loca n(umero) D in circo Sex(tus) Iul(ius) Ianuarius aedil(is) dat (transcription in Allmer, Dissard, 1888a).

« Sextus Iulius Ianuarius, édile, finance dans le cirque la construction de places au nombre de 500. »

Les cinq cents places, qui, de toute évidence, ne correspondent qu'à une petite partie de la totalité des places du cirque, étaient vraisemblablement en pierre. Nous ignorons si l'ensemble des gradins était en pierre ou si ce matériau était réservé aux sièges attribués aux personnalités de la ville. Cette seconde hypothèse, privilégiée par J. H. Humphrey (Humphrey, 1986, p. 398-399 et p. 428), semble confirmée par une deuxième inscription qui fait état de la restauration des seules places financées par Ianuarius.

LA RESTAURATION DE GRADINS PAR LA CORPORATION DES CENTONAIRES

Un bloc inscrit en choin³ a été découvert en 1824-1825 dans le quartier Saint-Irénée lors de travaux pour l'agrandissement de l'église, soit à quelque 500 m au sud-est du plateau de Fourvière (Allmer, Dissard, 1888a, p. 123-124 et 1889, p. 301 ; *CIL*, XIII, 1805). La pièce est exposée au musée gallo-romain de Lyon-Fourvière (longueur : 192 cm ; hauteur : 75,9 cm ; profondeur : environ 26,5 cm). L'inscription est contenue dans une *tabula ansata* (fig. 2), motif qui est surtout utilisé dans les inscriptions funéraires lyonnaises, mais non exclusivement :

*Curante Fulvio | Aemiliano c(larissimo) v(iro) | loca quae
Iulius Ianu|arius rei p(ublicae) donaverat | centonari suo
impen|dio restituerunt.*

3. Le choin est une appellation locale pour désigner un calcaire dur dont l'exploitation se généralise à Lyon à partir du milieu du 1^{er} s. apr. J.-C. (Savay-Guerraz, 1990).

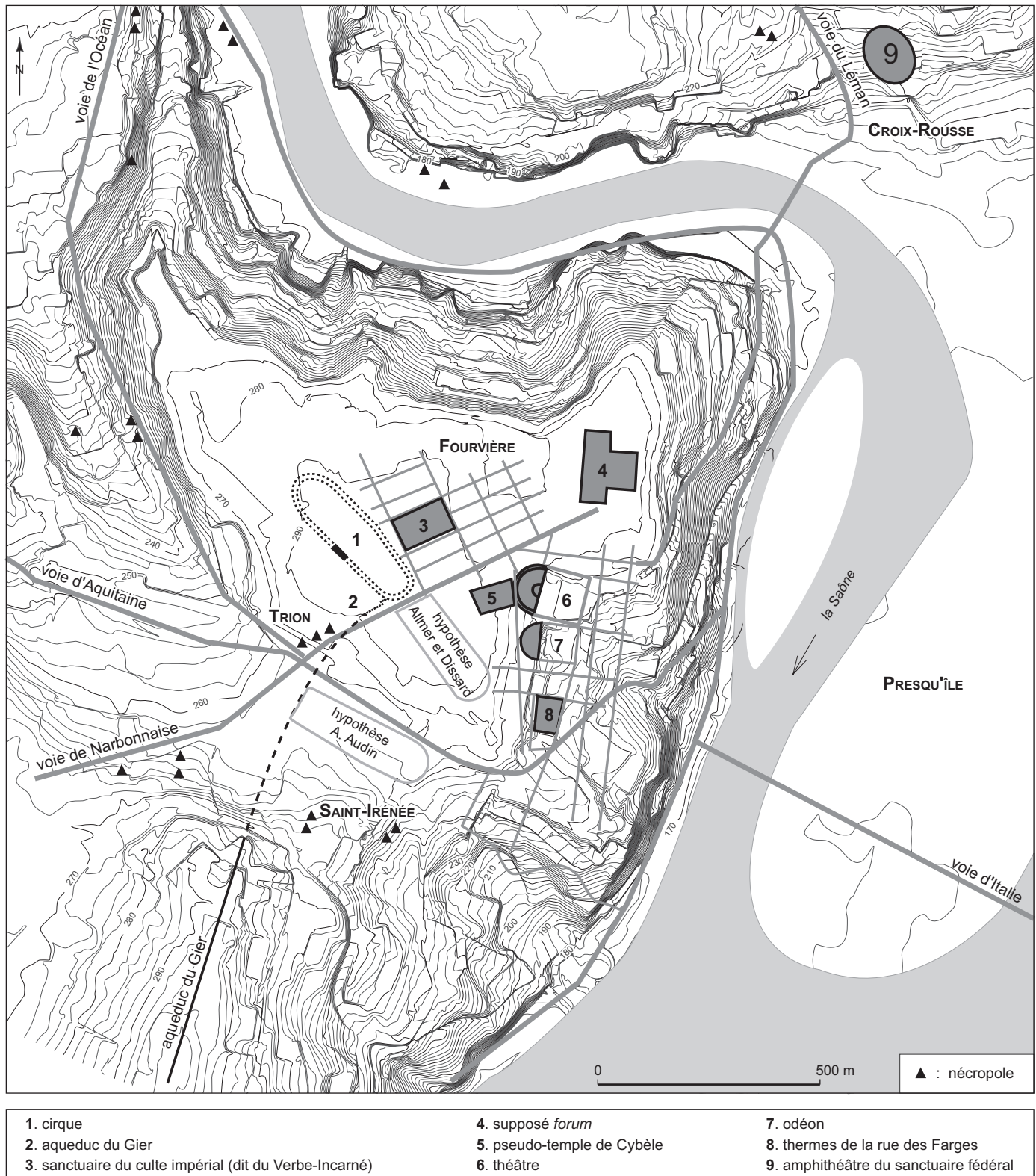


Fig. 1 – Plan topographique de Lyon antique (DAO : M. Monin, Service archéologique de la ville de Lyon).

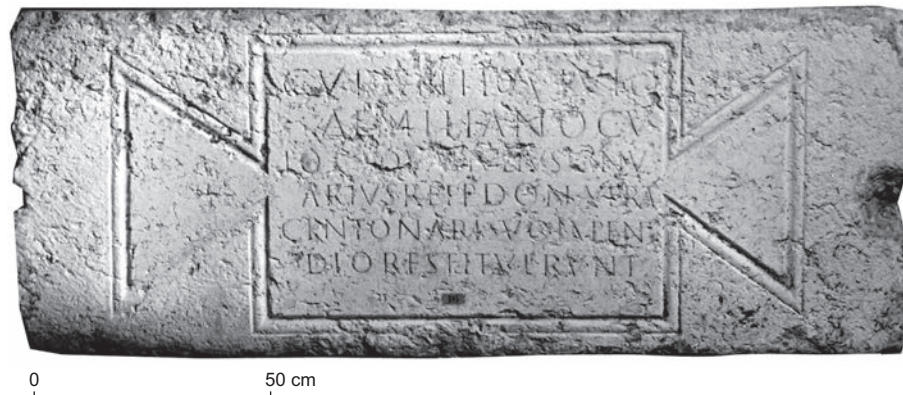


Fig. 2 – *Inscription de la corporation des centonaires*
(cliché : C. Thioc, musée gallo-romain de Lyon-Fourvière).

« Fulvius Aemilianus, clarissime, étant curateur, les centonaires ont restauré à leurs frais les places que Iulius Ianuarius avaient données à la cité. »

Il s'agit de la restauration des cinq cents places évoquées dans l'inscription précédente. Même si ce n'est pas la municipalité qui a payé la restauration du cirque, la corporation des centonaires a dû demander l'autorisation à un curateur impérial pour la réalisation des travaux. Fulvius Aemilianus, qui n'est pas originaire de la cité de Lyon, est connu par quatre autres inscriptions, dont deux ont été découvertes à Lyon (Allmer, Dissard, 1888a, p. 118-123 = *CIL*, XIII, 1806 ; Allmer, Dissard, 1889, p. 125-127 = *CIL*, XIII, 1801), une à Rome (*CIL*, VI, 1422) et la dernière à Capoue (Allmer, Dissard, 1888a, p. 119-120). Ce personnage a exercé des magistratures sous la dynastie des Sévères. Il fut en particulier curateur de la colonie de Lyon sous Septime Sévère et Caracalla, puis patron de la colonie. On peut donc dater la restauration des cinq cents places de la fin du II^e s. ou du début du III^e s. On a conjecturé que cette restauration faisait suite aux hypothétiques dommages causés au cirque lors du sac de Lyon en 197 par les troupes sévériennes (Allmer, Dissard, 1889, p. 302 ; Humphrey, 1986, p. 399).

LES JEUX DU CIRQUE OFFERTS PAR SEXTUS LIGURIUS MARINUS

Une troisième inscription relative au cirque de Lyon a été trouvée « anciennement » en remploi dans le porche de l'église Saint-Étienne, dans la ville basse, à côté de la cathédrale Saint-Jean. Elle mentionne les libéralités que Sextus Ligurius Marinus a effectuées en l'honneur de son accès au pontificat perpétuel (Spon, 1673, p. 25-26 ; Allmer, Dissard,

1889, p. 361-365 ; *CIL*, XIII, 1921). Ce pontife a offert un monument, dont on ignore tout, des distributions d'argent et des jeux du cirque. Le bloc, qui est en choin, présente une mouluration (talon et bandeau) sur la face antérieure et sur les faces latérales, en bordure de l'arête antérieure. La pièce est exposée au musée gallo-romain de Lyon-Fourvière où il est aisé de constater que le bloc a été retaillé sur le lit d'attente (longueur : environ 112 cm ; hauteur : environ 134 cm ; profondeur : environ 43,5 cm) :

Sex(tus) Ligurius Sex(ti) fil(ius) | Galeria Marinus | summus curator c(ivium) r(omanorum) | provinc(iae) Lug(udunensis) q(uaestor) H(vir)lib(us) | ornamentis suffrag(iis) | sanct(issimi) ordinis hono|ratus H(vir) designatus | ex postul(atione) populi ob hono|rem perpetui pontif(icatus) dat | cuius doni dedicatione de|curionib(us) denarios V(iri) eques|tri IIIII(viris) aug(ustalibus) negotiato|rib(us) vinari(i)s denarios III et omnib(us) cor|porib(us) Lug(udunensibus) licite coeuntibus denarios II | item ludos circenses dedit. L(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum) (d'après la transcription de Allmer et Dissard, 1888a).

« Sextus Ligurius Marinus, fils de Sextus (Ligurius), de la tribu Galeria, curateur général des citoyens romains de la province Lyonnaise, questeur honoré des ornements duumviraux par le suffrage du sanctissime Ordre, *duumvir* désigné à la demande du peuple, donne en reconnaissance de sa promotion à l'honneur du pontificat perpétuel (ce monument) et, à l'occasion de sa dédicace, aux décurions cinq deniers, à l'ordre équestre, aux sévirs augustaux, aux négociants en vins trois deniers, et à toutes les autres corporations lyonnaises autorisées deux deniers. Il a donné aussi des jeux du cirque. L'emplacement du monument est concédé par décret des décurions. » (d'après la traduction de Allmer et Dissard, 1888a).

Aucune date n'a été proposée.

L'ICONOGRAPHIE DES JEUX DU CIRQUE

Les jeux du cirque sont représentés à Lyon sur plusieurs types de supports, dont la plupart sont conservés au musée gallo-romain : deux fragments de verre, des médaillons d'applique en terre cuite, des tessères en os et en plomb, un relief en pierre, un sarcophage en plomb et une mosaïque. Excepté peut-être pour la mosaïque, il n'est pas légitime de se demander si ces représentations pouvaient se rapporter précisément au cirque de Lyon : ce sont des images stéréotypées, qui renvoient au *Circus Maximus* ou au cirque en général, dont l'architecture fournit simplement un cadre à la scène. Pour les médaillons d'applique et une tessère en plomb, le décor ne montre même aucune architecture, mais représente seulement un aurige vainqueur. En revanche, les détails et les particularités qui figurent sur la mosaïque laissent ouverte la question de la correspondance entre la représentation et une réalité locale ⁴.

DEUX FRAGMENTS DE GOBELETS EN VERRE

Parmi les vases à boire moulés de Lyon ornés de scènes de spectacles, deux pièces fragmentaires représentent des jeux du cirque. Une pièce a été recueillie dans les fouilles de la nécropole de Trion à la fin du XIX^e s. et semble aujourd'hui perdue (Allmer, Dissard, 1889, p. 303 ; Sennequier *et al.*, 1998, n° 55). L'autre fragment, conservé au musée gallo-romain de Lyon-Fourvière, a été découvert dans un dépotoir d'habitations de la rue des Farges, à l'occasion des fouilles menées par A. Desbat entre 1974 et 1980. Il est daté par la stratigraphie de la fin du II^e s. ou du début du III^e s. apr. J.-C. (Desbat, 1984, p. 34 ; Sennequier *et al.*, 1998, n° 14).

Les décors conservés sont limités et il n'est pas certain qu'ils étaient identiques ⁵. Sur le fragment de la rue des Farges, il subsiste seulement les jambes arrière de quatre chevaux et une partie de la roue du quadrigé. La pièce de Trion figure un aurige qui conduit un char attelé de quatre chevaux autour d'une *spina* sur laquelle s'élève une colonne portée par un socle, précédée par un autre socle, un bassin

4. La question du rapport entre les images sur une mosaïque (ou un autre support) et la réalité locale se pose souvent. Voir par exemple le cas de certaines mosaïques en Afrique : Maurin, 2008, p. 105.

5. Le moule qui a été utilisé pour le décor du vase de la rue des Farges est rangé dans le type A de la classification de G. Sennequier des verres à scènes de spectacles trouvés en France (Sennequier *et al.*, 1998). Pour le fragment exhumé à Trion, le moule pourrait être classé dans le type A ou B.

ou encore un autel. Ces éléments de la *spina* ne semblent pas reproduits avec beaucoup de précisions.

Les vases en verre représentant des scènes de spectacles ⁶ – courses de cirque, combats de gladiateurs ou plus rarement *venationes* et athlètes – ont suscité beaucoup d'intérêt dans les dernières décennies. Plus de 250 pièces ont été recensées, principalement dans l'ouest et le nord-ouest des provinces romaines, et elles sont datées, pour la plupart, entre le milieu du I^{er} s. apr. J.-C. et le début du II^e s. (Sennequier *et al.*, 1998, p. 12 et p. 99 ; Whitehouse, 2001, p. 15). Le fragment trouvé rue des Farges provient donc d'un contexte plus tardif que la majorité des vases.

Les images de *circenses* sur les gobelets en verre, qui sont fréquentes en Gaule au I^{er} s., ne reflètent pas un goût ou une pratique gallo-romaine de cette époque, où les cirques n'étaient pas nombreux (Sennequier *et al.*, 1998, p. 13). On considère que ces gobelets sont des importations (*id.*, *ibid.*, p. 13 et p. 17), même s'il est possible que des verriers locaux aient reproduit des moules venus d'ailleurs (*id.*, *ibid.*, p. 78 et p. 91), et que les éléments de la *spina* représentés se rapportent au *Circus Maximus* (*id.*, *ibid.*, p. 16-17 et pour les descriptions des pièces, voir Whitehouse, 2001, p. 15). Les tessons lyonnais ne peuvent donc apporter aucun renseignement sur le cirque de Lyon et leur décor est comparable à ce que l'on trouve dans diverses villes de Gaule. Ainsi, on trouve fréquemment la représentation sur la *spina* d'un petit autel suivi d'un obélisque ou d'une statue érigée au sommet d'une colonne sur un socle (Humphrey, 1986, p. 189-190 ; Sennequier *et al.*, 1998, p. 37-38, p. 41 et p. 44-45), ce qui a peut-être été figuré sur le fragment trouvé à Trion.

DES MÉDAILLONS D'APPLIQUE

Des médaillons d'applique (II^e-III^e s.) figurent des courses de chevaux n'apportant pas d'informations particulières sur les cirques (Wuilleumier, Audin, 1952, n°s 118-125 ; Desbat *in* Landes dir., 1990, p. 78 et p. 226-227). L'image, qui se répète d'un médaillon à l'autre, est celle d'un aurige conduisant un quadrigé tenant la palme dans une main et la couronne de victoire dans l'autre. Ce type de décor n'est pas spécifique à Lyon puisqu'il se retrouve sur des médaillons d'applique dans presque toute la vallée du Rhône (Humphrey, 1986, p. 412-414).

6. Il est préférable de garder la désignation en français de « gobelets à décor de spectacles » plutôt que d'utiliser les termes allemands et anglais, trop restrictifs, de *Zirkusbecher* et *Sports Cup* (voir Sennequier *et al.*, 1998, p. 11).

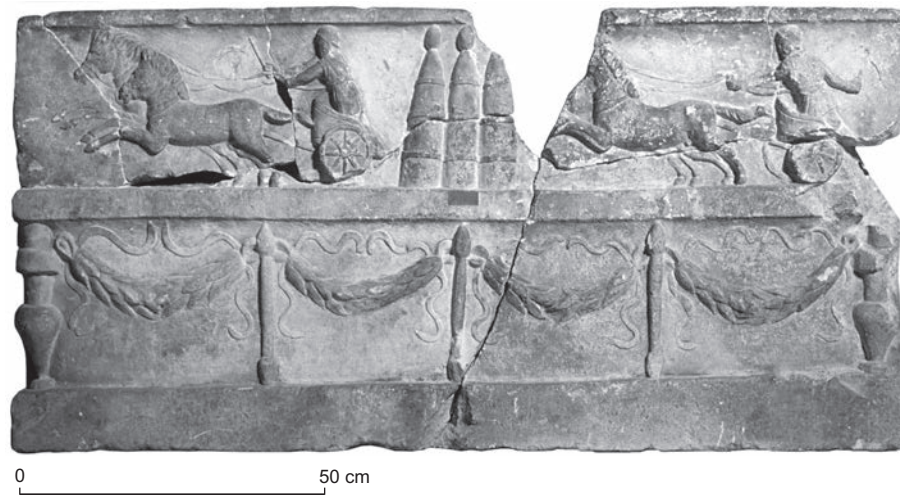


Fig. 3 – Bas-relief représentant une course de chars
(cliché : C. Thioc, musée gallo-romain de Lyon-Fourvière).

DEUX PIONS DE JEU EN OS

Au moins deux tessères en os avec un décor de cirque sont attestées à Lyon, où elles sont conservées au musée gallo-romain de Lyon-Fourvière (Landes dir., 1990, p. 304-305, n^{os} 65-66). Sans aucun doute, la face principale des deux objets figure le *Circus Maximus* de Rome. Sur l'une, le Grand Cirque est représenté comme un quadrilatère percé d'arcades avec un obélisque au centre, jouté de deux *metae* réduites à deux cônes. Deux portes sont visibles et deux quadriges sont élancés sur la piste. Sur la seconde tessère, on retrouve l'obélisque central et les deux quadriges, de part et d'autre, mais ici le cirque épouse la forme circulaire du pion et la *spina* n'est pas identique (pour le détail de la description, voir Landes dir., 1990). Les quatre palmes plantées au sommet de l'obélisque attestent qu'il s'agit d'une représentation du Cirque tel qu'il était lors de la célébration du millénaire de la fondation de Rome en 248. Les deux tessères sont gravées d'un chiffre au dos (XV et XVI). Comme le rappellent M.-C. Hellmann et C. Landes (*in* Landes dir., 1990, p. 304, n^{os} 64 et 65, avec bibliographie), contrairement à ce qui a longtemps été cru, ce type de jetons avec des chiffres au dos ne servait sans doute pas de ticket pour l'admission au spectacle, avec le numéro du siège ou de la rangée, mais de pions à jouer. La méprise est encore très répandue, même si la démonstration en a été fournie par M. Rostovtzev dès 1905, à la suite des travaux de M. Hülsen (Rostovtzev, 1905).

UNE OU PLUSIEURS TESSÈRES EN PLOMB

Parmi les tessères en plomb trouvées dans les sables de la Saône au XIX^e s., au moins une, qui n'a malheureusement pas été retrouvée au musée gallo-romain de Lyon-Fourvière, était ornée sur une face d'un quadriges et sur l'autre du chiffre IIII (Récamier, 1876, p. 31). Ce type de représentation est stéréotypé. L'objet a été interprété au XIX^e s. comme une contremarque pour accéder au cirque, ce qui est loin d'être certain. Il pourrait encore s'agir d'un pion à jouer.

UN BAS-RELIEF

Un bloc en pierre de Seyssel⁷, découvert en 1874 dans la ville basse, au quartier Saint-Paul, représente une course de chars (Landes dir., 1990, p. 327 ; Darblade-Audoïn, 2006, p. 91-92) (fig. 3). Il provient probablement d'un monument funéraire. Le relief, partagé en deux registres superposés, représente dans la partie supérieure deux biges et les trois cônes surmontés d'une boule qui prenaient place sur une *meta*, située à l'une des extrémités de la *spina*. Dans la partie inférieure, une balustrade est ornée de guirlandes de lauriers. D'après M.-P. Darblade-Audoïn, le relief date du début de la période antonine.

7. La pierre de Seyssel est un calcaire tendre qui a été exploité dans l'Antiquité sur la commune de Franclens (Haute-Savoie), au moins durant tout le Haut-Empire (Savay-Guerraz, 1997).



Fig. 4 – Sarcophage en plomb évoquant les jeux du cirque (cliché : C. Thioc, musée gallo-romain de Lyon-Fourvière).

UN SARCOPHAGE EN PLOMB

Un sarcophage en plomb d'enfant (fig. 4), trouvé en 1901 lors de fouilles d'une ancienne usine au 9 quai Joseph-Gillet, sur la rive gauche de la Saône, évoque les jeux du cirque avec une course de chars opposant deux biges (Cochet, 1979 ; Leyge *in* Landes dir., 1990, p. 347, n° 90). De gauche à droite, on trouve : « un dauphin dressé, la tête en bas, au-dessus d'une colonne cannelée, un char, un portique portant cinq boules [au lieu des sept habituelles], un autre char, deux bornes sur un socle » (Cochet, 1979, p. 50). Si la représentation est un peu plus détaillée que précédemment, nous avons toujours affaire à l'image stéréotypée d'un cirque dans un contexte funéraire. La datation n'est pas très précise puisque la réalisation du sarcophage a été placée entre le II^e s. et le IV^e s. apr. J.-C. (*id.*, *ibid.*, p. 49).

UNE MOSAÏQUE

La représentation des jeux du cirque la plus célèbre figure sur une mosaïque (4,97 m x 3 m), qui ornait le sol d'une riche maison romaine découverte en 1806, dans le quartier d'Ainay, au n° 24 de la rue Jarente (fig. 5). Elle est datée, sur des critères stylistiques, du II^e s. (Fabia, 1923, p. 50 ; Stern, 1967, p. 69) ou du début du III^e s. (Fabia, 1923, p. 51 ; Humphrey, 1986, p. 217 et p. 398). Le doute subsiste

pour savoir si l'atelier qui a exécuté la mosaïque est lyonnais ou non. Selon H. Stern, le rinceau d'acanthé qui entoure le tableau central est typique de l'école lyonnaise (Stern, 1967, p. 67). Au contraire, K. Dunbabin considère que l'origine locale de l'atelier est improbable (inspiration des motifs d'Afrique du Nord ?), même si les détails de la représentation ont pu être inspirés par le cirque de Lyon (Dunbabin, 1978, p. 10 et p. 90 ; Humphrey, 1986, p. 218).

Cette mosaïque polychrome représente une course double dans une arène ainsi que des *carceres* et la loge du président des jeux. C'est une représentation relativement bien détaillée de l'architecture d'un cirque et du fonctionnement des courses. Autour de la *spina* courent huit quadriges regroupés dans les quatre factions traditionnelles : la blanche, la rouge, la verte et la bleue. Le *naufragium* est un thème souvent abordé dans l'iconographie du cirque. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait représenté l'accident de deux quadriges à un virage, l'un appartenant à la faction verte, l'autre à la faction rouge. Deux lignes sont dessinées⁸. L'une correspond au début de la course libre, c'est-à-dire l'endroit où les chars ont le droit de se doubler après s'être élancés depuis les *carceres* ; l'autre est la ligne d'arrivée (*l'alba linea* ou *calx*) une fois les sept tours de piste effectués

8. Pour le déroulement des courses, on pourra se reporter, entre autres, à l'article de synthèse de F. Fauquet (Fauquet, 2008, en particulier p. 262-281).

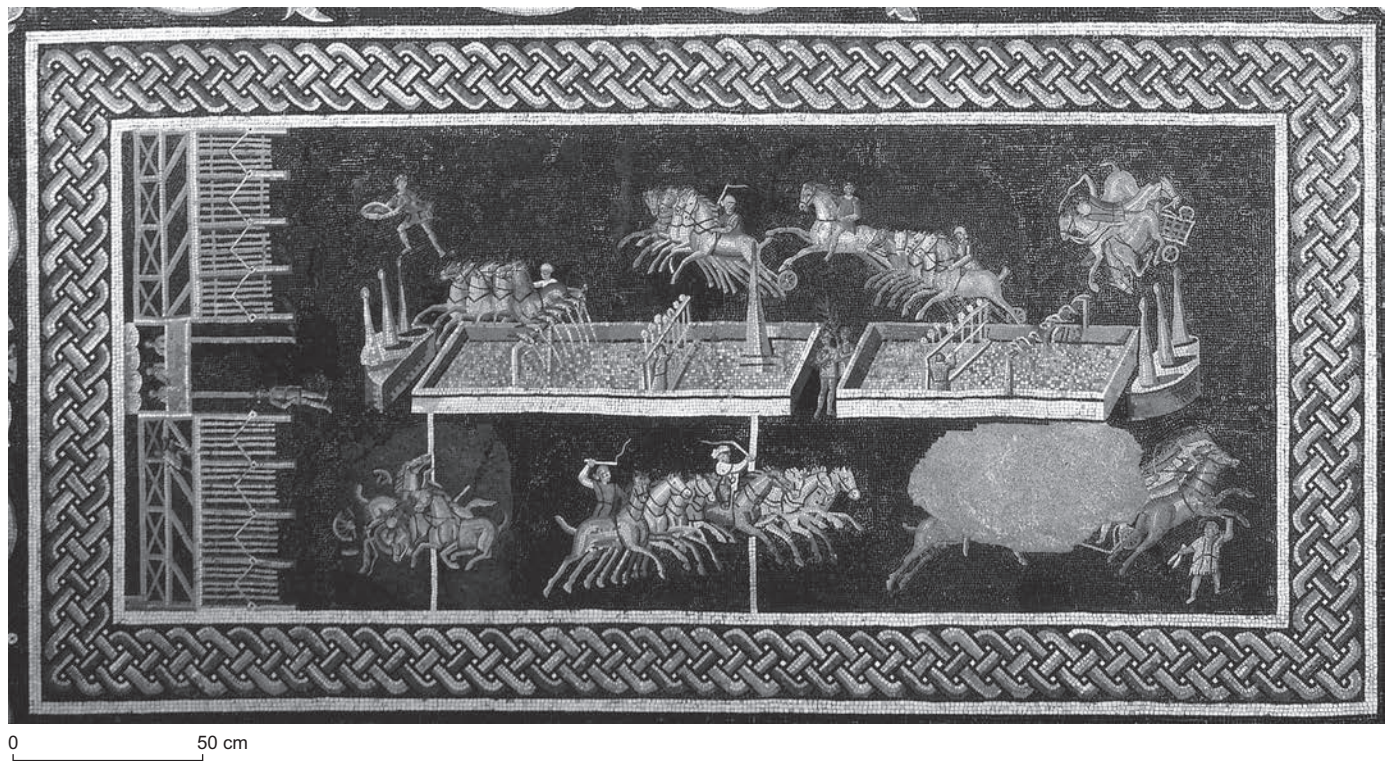


Fig. 5 – Mosaïque des jeux du cirque (cliché : C. Thioc, musée gallo-romain de Lyon-Fourvière).

(Fauquet, 2008, p. 265 et p. 281). La *spina* est constituée de deux bassins maçonnés rectangulaires. Le bassin le plus long est orné d'un obélisque à son extrémité, ce qui place le monument au centre de la *spina*, comme c'est habituellement le cas. Les deux bassins portent des rangées symétriques de dauphins et d'œufs (*ovarium*), au nombre de sept, qui servaient à comptabiliser les tours. Chaque extrémité de la *spina* est délimitée par une *meta* constituée de trois cônes allongés surmontés d'une boule reposant sur un socle semi-circulaire. Un certain nombre de sujets auxiliaires sont figurés. Dans l'espace séparant les deux bassins, deux hommes tiennent la palme et la couronne réservée au vainqueur ; à l'angle supérieur gauche, un *sparsor*, muni d'un vase plat, est chargé d'arroser la piste, la tête des chevaux et les roues des chars afin d'éviter leur embrasement⁹ ; dans l'angle inférieur droit, un *agitor*, un fouet à la main, stimule les chevaux ; il tient dans la main gauche « un instrument blanc à deux pointes, peut-être des forces pour couper les traits en cas d'accident » (Fabia, 1923, p. 36) ; dans les bassins, deux appariteurs comptabilisent les tours en

manœuvrant les œufs ; enfin, deux cavaliers isolés illustrent sans doute des commissaires ou des surveillants de course. Les *carceres* sont au nombre de huit, comme les quadriges. Ils sont situés de part et d'autre d'une porte par laquelle entrait la procession avant les courses (*porta pompae*). Le personnage qui devait actionner le système d'ouverture et de fermeture des *carceres* est représenté, et un autre, debout près de la porte, était peut-être l'inspecteur des jeux ou le héraut qui proclamait le vainqueur (Fabia, 1923, p. 32). Des piliers dressés devant les *carceres* pourraient correspondre à des piliers hermaïques, bien connus dans les représentations du cirque. Des cordes, qui semblent relier ces piliers aux portes des *carceres*, permettaient l'ouverture simultanée des portes par un mécanisme ingénieux. Au-dessus, de part et d'autre d'une balustrade en bois, une tribune (*editoris tribunal*) est protégée par une draperie en festons. Elle accueille trois magistrats vêtus de bleu qui président aux courses. Le personnage central – l'*editor spectaculorum* – donne le signal de départ en jetant une serviette blanche (*mappa*). On remarque qu'une partie du cirque reproduit est en bois. Les *carceres* sont clairement en bois tout comme la tribune, qui est soutenue par deux poteaux. Les dauphins et les œufs sont peut-être soutenus par des éléments porteurs en bois.

9. Sur le rôle des *sparsores*, voir Thuillier in Nelis-Clément, Roddaz dir., 2008, p. 459.

S'agit-il ici d'une représentation plus ou moins fidèle du cirque de Lyon ou de l'image d'une course de chars dans un cirque quelconque ? L'abondance des détails et les particularités de ce cirque ont incité la plupart des chercheurs – depuis le XIX^e s. et encore aujourd'hui – à y voir la figuration du cirque de Lyon (Allmer, Dissard, 1888a, p. 125 et 1889, p. 301 ; Bazin, 1891, p. 213 ; Fabia, 1923, p. 43-47 ; Grenier, 1958, p. 979 ; Audin, 1964, p. 120 ; Rambaud, 1964, p. 264 ; Humphrey, 1986, p. 217-218 et p. 398 ; Golvin, Fauquet, 2001, p. 48 ; etc.). Ces caractéristiques concernent notamment : la *spina*, divisée en deux larges bassins (Fabia, 1923, p. 33-34) et relativement sommaire avec des édicules aux œufs d'un type simple (Golvin, Fauquet, 2001, p. 43) ; l'existence de deux lignes ; les *carceres*, au nombre de huit au lieu des douze habituels et une architecture en partie en bois. Par ailleurs, c'est le seul document qui représente une *spina* supportant deux édicules aux œufs et aux dauphins (Golvin, Fauquet, 2001, p. 44 et p. 48), alors qu'on attendrait un seul *ovarium*, symétrique du compte-tours aux dauphins. K. M. D. Dunbabin pense que cette mosaïque s'inspire plutôt de cartons montrant le cirque de Carthage (Dunbabin, 1978, p. 10 n. 45 et p. 90 ; Landes dir., 1990, p. 14). Quant à L. L. Sebaï et M. Ennaïfer, ils estiment que la célèbre mosaïque du cirque de Carthage a directement influencé la représentation du cirque de la mosaïque de Lyon (Sebaï, Ennaïfer, 1990, p. 160).

Il est certain que la mosaïque ne reproduit pas le *Circus Maximus*. Si la tentation est forte d'identifier le monument au cirque de Lyon, en réalité, la question demeure insoluble. Il est difficile de se prononcer sur l'éventuelle fidélité d'une image dont on ne connaît pas la source. Pour crédibiliser tous les détails figurés sur cette mosaïque, il faudrait déjà prouver qu'un élément figuré a existé grâce à une correspondance avec un vestige découvert, ce qui ne peut être fait pour l'instant¹⁰. Le cas de figure présent est comparable à celui de la mosaïque de Barcelone, dont on ne peut prouver qu'elle représente le cirque de Tarragone sans indices fournis par les fouilles de la *spina* de ce cirque (Golvin, Fauquet, 2001, p. 48).

HYPOTHÈSES SUR LA LOCALISATION DU CIRQUE

UN CIRQUE À AINAY

À la suite de M. Delandine, F. Artaud considèrerait que la mosaïque du cirque ornait la maison de Sextus Ligurius

10. Les problèmes méthodologiques que pose l'exploitation des images antiques sur le cirque ont été analysés par J.-C. Golvin (Golvin, 2008).

Marinus : l'érudit faisait de ce personnage un pontife du temple de Rome et d'Auguste. Or, comme il situait le sanctuaire fédéral des Trois Gaules dans le quartier d'Ainay et qu'il considèrerait que la maison de Ligurius devait être proche du sanctuaire, il restituait le cirque, en association avec un xyste, dans le quartier d'Ainay (Chenavard, 1850, plan de Lyon antique ; Fabia, 1923, p. 48-49). Cette argumentation n'est pas dénuée d'erreurs : rien ne permet de croire que la mosaïque ornait effectivement la maison de Ligurius ; il est admis aujourd'hui que le sanctuaire des Trois Gaules est situé sur la colline de la Croix-Rousse, et non pas à Ainay ; enfin, rien n'autorise à associer un xyste au cirque.

UN CIRQUE SUR LES PENTES ORIENTALES DE FOURVIÈRE

Quelle que soit la nature du matériau utilisé pour les gradins, ceux-ci sont souvent portés par des maçonneries voûtées en pierre, qui laissent des traces différentes de celles des gradins eux-mêmes. C'est ainsi que l'examen d'une gravure de 1728 du père de Colonia a conduit M. Rambaud, en 1964, à reconsidérer la nature des voûtes romaines situées sur les pentes orientales de la colline de Fourvière, au-dessus de Saint-Georges. Ces voûtes, encore visibles dans le tissu urbain, étaient alors généralement interprétées comme des murs de terrasse (Spon, 1673, p. 111-112 ; Artaud, 1846, p. 73 et n. 2 ; Allmer, Dissard, 1889, p. 308 ; Steyert, 1895, p. 305, fig. 353). Elles sont représentées sur le plan scénographique de Lyon, établi vers 1550, au nord d'une « pyramide » élevée sur une base quadrangulaire (fig. 6). Un dessin de cette pyramide et de ces voûtes est publié en 1696 par le père Ménestrier (fig. 7), et la gravure du père de Colonia de 1728 (fig. 8) n'est en fait qu'une réplique du bois gravé de Ménestrier. Des différences notables existent entre le plan scénographique et les deux gravures postérieures. Sur le plan scénographique, la « pyramide » est plus éloignée des voûtes ; le socle quadrangulaire est lisse alors qu'il est orné de guirlandes sur les gravures ; la partie qui surmonte le socle ressemble davantage à une toiture effilée qu'à une pyramide. Lorsque M. Rambaud redécouvre la gravure du père de Colonia, alors méconnue, il considère que les voûtes correspondaient aux substructions du cirque¹¹ et qu'elles étaient en relation avec la pyramide représentée à côté, qu'il assimilait tout naturellement à l'obélisque de la *spina*. Dans

11. « Les arcades seraient les restes du support extérieur (première rangée en bas à droite de la figure), et du support intérieur, en deçà de la piste (rangées 2, 3, 4) et au-delà (5^e rangée), des gradins. » (Rambaud, 1964, p. 264).

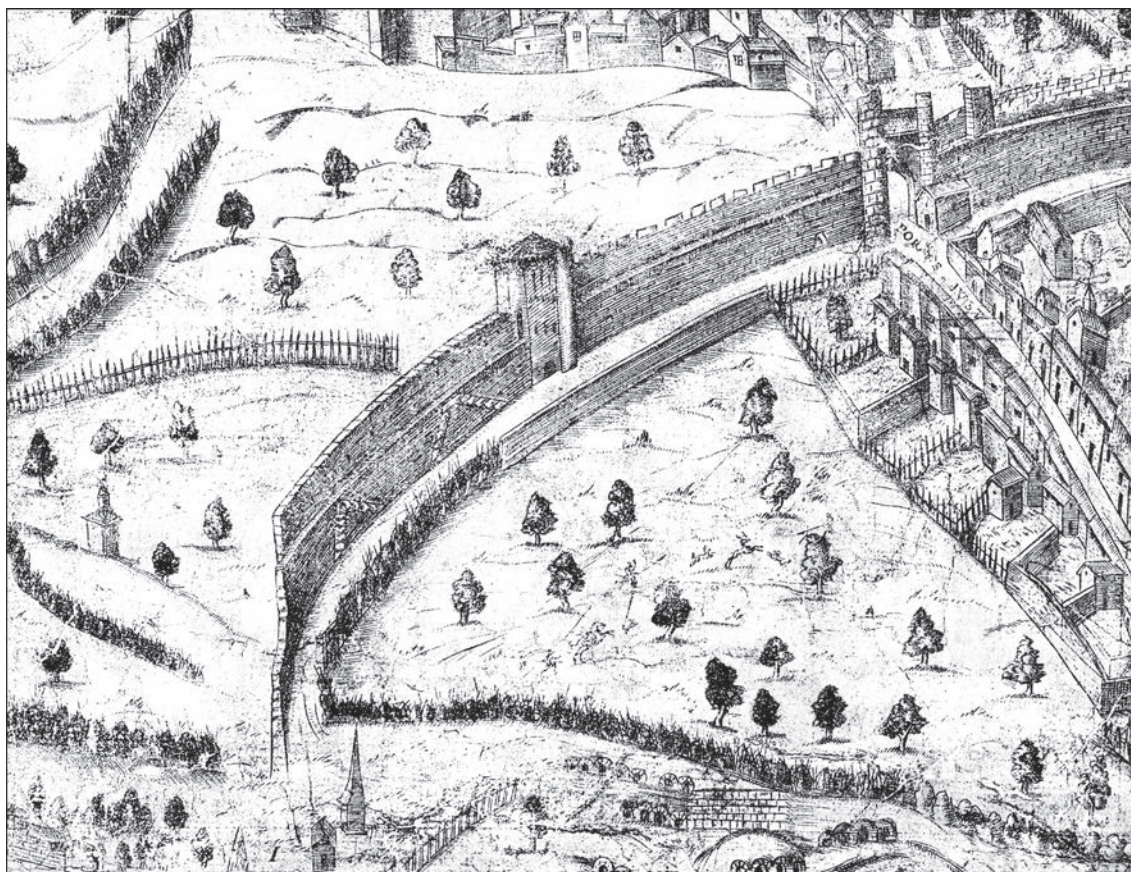


Fig. 6 – Extrait du plan scénographique de Lyon (Archives municipales de Lyon, n° inv. : 2.S Atlas 3-01, 1550).



Fig. 7 – Dessin de C. F. Ménéstrier (1696) : « Restes du grand chemin qui allait de Lyon à Narbonne le long du Rhône ».

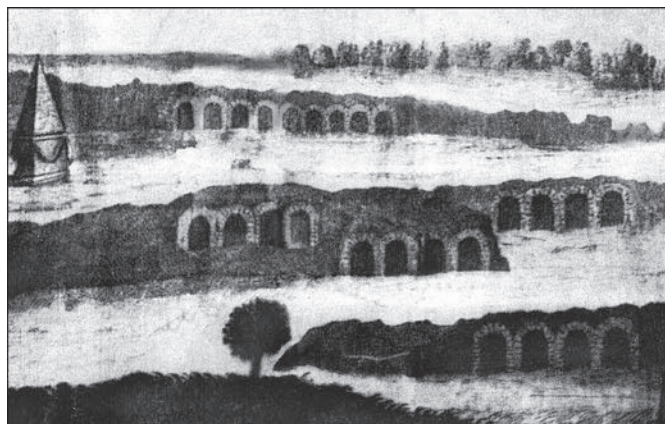


Fig. 8 – Gravure du père D. de Colonia (1728).

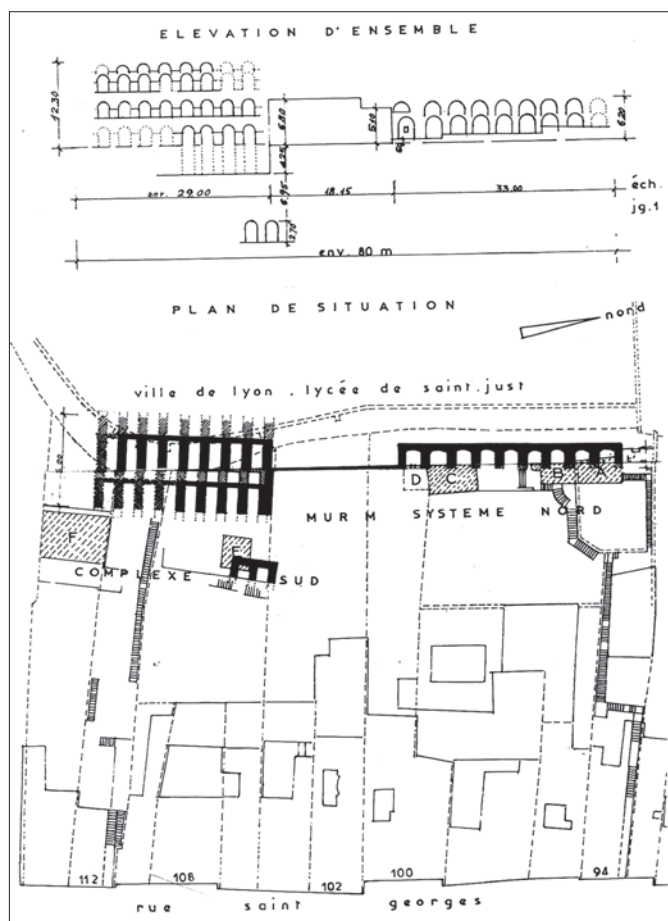


Fig. 9 – Plan de situation et élévation d'ensemble des voûtes au-dessus de la rue Saint-Georges (d'après Burdy, 1973, fig. 7).

son hypothèse, il restituait alors un cirque sur le plateau qui domine la Saône, avec une orientation nord-est/sud-ouest.

Depuis, J. Burdy s'est penché sur l'analyse des structures voûtées encore en place, qui sont situées à une quarantaine de mètres au-dessus de la rue Saint-Georges (Burdy, 1973). Les voûtes appartiennent à deux ensembles séparés par un grand mur de 18,15 m de longueur sur 5 m d'élévation (fig. 9). Le système sud, long de 29 m, est formé de deux groupes comportant chacun deux rangées de voûtes. Le système nord, long de 33 m est constitué de deux rangées superposées comptant chacune huit ou neuf voûtes en berceau. J. Burdy a montré que la représentation des voûtes sur le plan scénographique était plus exacte et plus complète que sur la gravure de Ménestrier, considérée comme une interprétation déformée et trompeuse du plan scénographique et sans « intérêt documentaire, non plus que la réplique donnée trente ans plus tard par De Colonia » (Burdy, 1973, p. 101). Le profil des voûtes (voûtes horizontales et non obliques)

ne se prête pas du tout à supporter des gradins. De plus, l'édifice interprété par M. Rambaud comme la pyramide du cirque pourrait correspondre à un mausolée qui longeait la voie de la Narbonnaise et qui avait la forme d'une tour avec un toit conique. C'est d'ailleurs cette hypothèse qui prévaut, au moins depuis le XVII^e s. (Artaud, 1846, p. 73 ; Steyert, 1895, p. 305, fig. 353 ; Burdy, 1973, p. 89 ; Audin, 1979, p. 178-179) et c'est un type de tombeau qui est bien connu. L'interprétation de murs de terrasse pour les voûtes et d'un mausolée pour l'édifice en forme de pyramide nous paraît plus satisfaisante que celle de vestiges du cirque, d'autant plus que, dans l'hypothèse d'un cirque, l'édifice serait sur un site escarpé et à cheval sur l'enceinte supposée.

UN CIRQUE SUR LE PLATEAU DE FOURVIÈRE

À cette étape de l'analyse, il faut considérer désormais deux paramètres incontournables pour définir la localisation du monument :

- la topographie des lieux : le terrain doit être plan, libre de constructions et suffisamment étendu ;
- le lieu de découverte de l'inscription mentionnant la restauration de places au cirque par les centonaires. En effet, cette découverte dans le quartier de Saint-Irénée permet de situer le cirque sur la colline de Fourvière (Allmer, Dissard, 1888b, p. CXXXVJ et 1889, p. 301 ; Audin, 1979, p. 155 ; Humphrey, 1986, p. 400). Si des blocs provenant de cette colline peuvent être retrouvés dans différents endroits de la ville, notamment en contrebas de la colline ou bien sur la presqu'île, le phénomène inverse n'a jamais été observé. On n'a jamais retrouvé sur les sommets des blocs appartenant à des monuments érigés à l'origine dans la ville basse. En revanche, on ne peut pas se prévaloir de ce bloc pour assurer, comme l'a fait A. Audin, que le cirque était à proximité immédiate du quartier Saint-Irénée. Toutes les inscriptions trouvées dans le même contexte que celle des centonaires sont des épitaphes, dont certaines semblent avoir été réutilisées. Le bloc a donc très bien pu être déplacé avant d'être remployé dans un contexte funéraire.

Les choix demeurent alors restreints. Trois sites sur la colline de Fourvière pouvant répondre plus ou moins bien aux contraintes topographiques ont été proposés (fig. 1). Le monument a d'abord été localisé par A. Allmer et P. Dissard entre la rue Roger-Radisson et la montée du télégraphe (Allmer, Dissard, 1889, p. 301). H. Bazin l'a restitué à proximité de l'actuel réservoir de la ville, entre la rue Roger-Radisson, la rue Pauline-Marie-Jaricot et le cimetière de Loyasse (Bazin, 1891, plan général, n° 8). A. Audin avait

rejeté cette hypothèse de localisation au plateau de Loyasse en faisant remarquer que les sondages pratiqués dans ce secteur n'avaient rien révélé qui puisse s'apparenter à un cirque (Audin, 1964, p. 120). Il proposait alors de localiser le cirque en dehors de l'enceinte supposée de la ville, dans le vallon de Trion, le long de la nécropole, entre la rue de Trion et la rue Basses-Verchères.

Plusieurs arguments sont alors invoqués pour justifier cette localisation. Le site est proche de l'église Saint-Irénée (environ 200 m), le secteur n'a encore jamais livré de tombes et la proximité avec l'aqueduc du Gier pouvait faciliter l'alimentation des éventuels bassins de la *spina*, ainsi que celle des fontaines, des vasques, etc. (Humphrey, 1986, p. 401)¹². Ce grand vide du fond du vallon de Trion conviendrait à un cirque et l'emplacement d'un tel édifice à proximité d'une nécropole est conforme à ce que l'on connaît ailleurs. Deux raisons peuvent expliquer cette localisation habituelle du cirque à proximité des nécropoles : d'une part, cette proximité concourt à renforcer le lien existant entre les jeux du cirque et le culte des morts et, d'autre part, la construction d'un cirque, au contraire du théâtre, est souvent tardive et elle se fait alors en dehors du *pomerium*, dans l'espace disponible.

Cette hypothèse de localisation, qui est généralement retenue, n'est toutefois pas sans faiblesses. Tout d'abord, l'absence de vestiges dans le secteur, soulignée par A. Audin, est assez subjective : les parcelles concernées ne sont pas clairement identifiées et A. Audin omet également de citer quelques découvertes ponctuelles réalisées dans le voisinage. Aux n^{os} 43-45 de la rue de Trion a été mis au jour, à la fin du XIX^e s., un four antique associé à des rebuts de cuisson de céramiques datées du II^e s. apr. J.-C. et provenant sans doute d'un atelier de potier lié à la nécropole (Mollière, 1899)¹³. Un peu plus à l'ouest, rue Saint-Alexandre, un plan du Service immobilier de la Ville, dressé en 1949¹⁴, fait état de vestiges antiques exhumés lors d'une tranchée de voirie, notamment des « dallages, des voûtes et des murs romains ». Ensuite, le passage de l'aqueduc du Gier, parallèlement et

à l'est de la rue des Fossés-de-Trion, limiterait la dimension du cirque à une longueur de 300 m si on considère comme acquise l'existence d'une voie suivant le tracé actuel de la rue des Macchabées. Cette dimension est encore concevable, mais elle apparaît réduite si on la compare à la longueur connue des autres cirques du monde romain. Ainsi, à Mérida, l'arène mesure 404 m de long pour 96 m de largeur ; les cirques d'Arles, de Vienne (deuxième état)¹⁵, de *Leptis Magna*, devaient avoisiner les 450 m de long.

LES VESTIGES RETROUVÉS DU CIRQUE ?

L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE RUE HENRY-LE CHATELIER

C'est une opération de sauvetage urgent menée sur une parcelle rue Henry-Le Chatelier, sur le plateau de Loyasse (5^e arrondissement), en 1986-1987, qui est à l'origine des nouvelles hypothèses sur la localisation du cirque de Lyon. Cette intervention a été réalisée à l'occasion de la construction d'un réservoir d'eau semi-enterré, à l'emplacement de jardins ouvriers, sur une surface d'environ 2 000 m², à l'altitude de 294,10 m NGF. Rappelons que A. Audin avait écarté une localisation du cirque près du château d'eau de la ville car, même si les conditions topographiques sont favorables (terrain plat et suffisamment étendu), aucun des vestiges découverts ne pouvait s'apparenter, de près ou de loin, à ceux d'un cirque.

Les recherches de 1986 ont permis la mise au jour d'un fossé sur une longueur de 4 m, auquel a succédé un édifice monumental, lui-même recoupé par un imposant massif maçonné, d'orientation différente (fig. 10). L'édifice monumental est conservé sur une longueur de près de 34 m, d'orientation nord-ouest/sud-est (39° ouest) pour une largeur hors tout de 10 m (fig. 11). Si les limites est-ouest de ce bâtiment sont clairement définies, les limites nord-sud n'ont pas pu être déterminées puisque l'édifice se poursuit au-delà des confins de la parcelle fouillée. Le monument présente deux murs parallèles et cinq murs perpendiculaires formant des cellules. Quatre d'entre elles sont complètes et de dimensions similaires (dimensions intérieures : 7,40 m x 3,50-3,70 m). Au sud, une cinquième cellule est interrompue par le mur de clôture du terrain. À l'extrémité nord, se développe un espace beaucoup plus grand puisqu'il s'étend sur plus de 13 m de longueur, et se poursuit sous la rue actuelle.

12. Pour l'approvisionnement hydraulique du *Circus Maximus*, voir Buonfiglio in Nelis-Clément, Roddaz dir., 2008, p. 45. À l'hippodrome de Tyr, la proximité de l'aqueduc devait aussi faciliter la gestion de l'eau dans l'édifice (Humphrey, 1986, p. 474).

13. L'adresse de la découverte figurant dans l'article de H. Mollière (n^o 29 rue de Trion) correspond aujourd'hui aux n^{os} 43-45 de la même rue.

14. Plan de 1949 conservé au Service archéologique de la ville de Lyon : « Découverte de murs et de dallages. Relevé de vestiges romains découverts à l'occasion de l'ouverture d'une tranchée 0,60 x 0,90 prof. par les PTT ».

15. Le Bot-Helly, Helly, 2002, p. 129 : « la longueur extérieure du cirque est au moins de 455 m. »

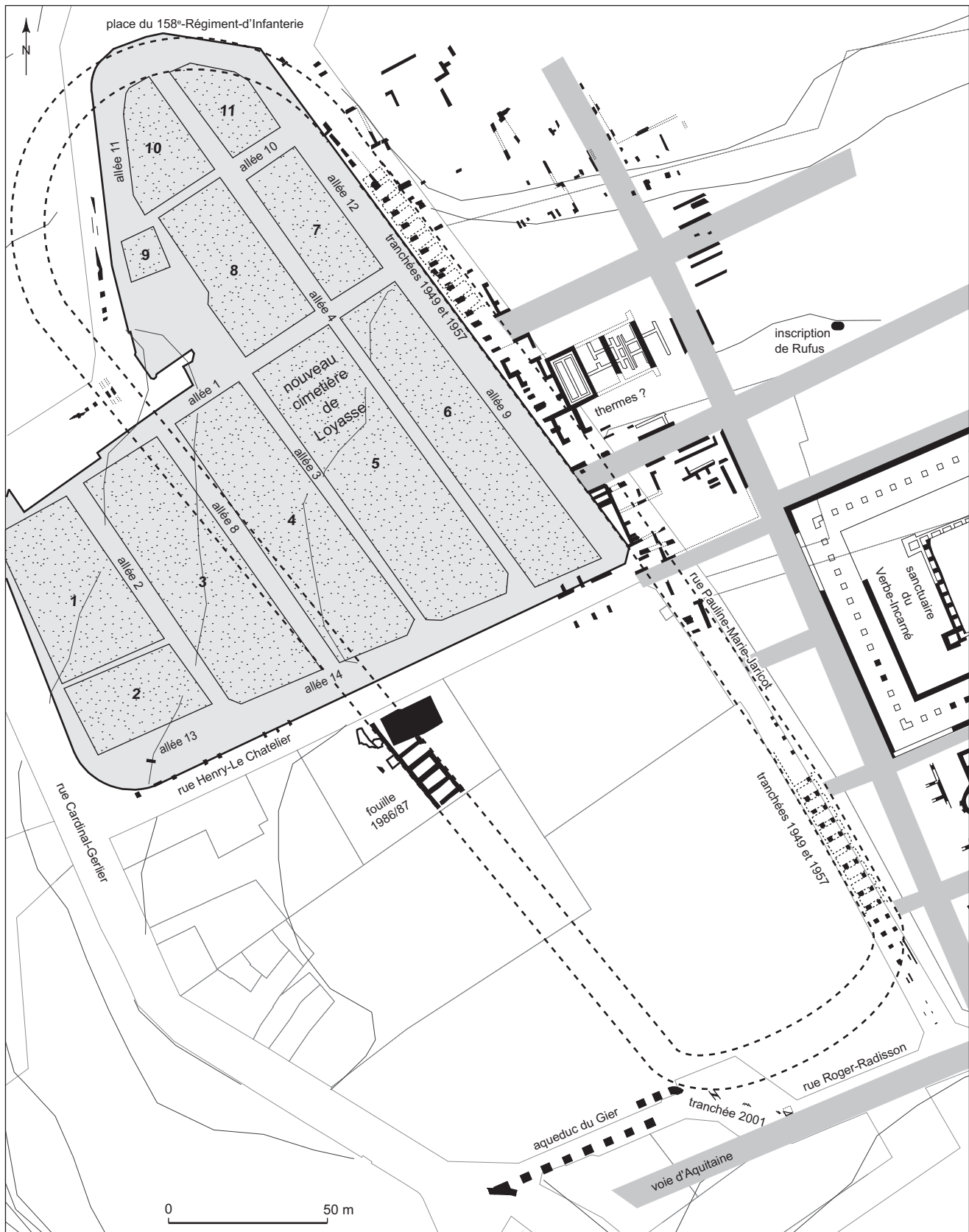


Fig. 10 – Plan général des vestiges du plateau de la Sarra avec la restitution du cirque
 (DAO : M. Monin, Service archéologique de la ville de Lyon).



Fig. 11 – Vue générale des vestiges rue Henry-Le Chatelier.
(cliché : M. Monin, Service archéologique de la ville de Lyon).



Fig. 12 – Angle sud-est de l'édifice, rue Henry-Le Chatelier
(cliché : M. Monin, Service archéologique de la ville de Lyon).

Les substructions, larges de 1,20 m en moyenne, sont construites en moellons de gneiss liés par un mortier jaune sableux. Dans le secteur sud, l'élévation est conservée sur une cinquantaine de centimètres de hauteur (fig. 12). La fondation est construite en tranchée et elle est séparée des

assises supérieures par un mince lit de chaux. Les tranchées de fondation des façades est et ouest ont pu être observées le long du bâtiment, à l'extérieur, sur une bande large de près de 1 m. À l'intérieur des alvéoles, le mur est construit directement contre la paroi verticale de la tranchée.

Dans chaque cellule et à proximité des murs de façades ont été repérés des sols de construction en chaux (altitude supérieure moyenne : 292,92 m NGF, US 19-20-105). Ces niveaux étaient recouverts par une couche de remblais d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur (US 18), qui contenaient de nombreux éclats de calcaire blanc du Midi et de fragments de céramique. L'abondance des fragments de cannelures de colonnes¹⁶ retrouvés laisse penser que des fûts ont été retaillés pour des remplois en prenant soin d'abattre les cannelures.

Les matériaux des murs d'origine ont été en grande partie démontés et il ne reste plus que la trace des tranchées de récupération. Le comblement de ces tranchées est constitué de nombreux fragments de gneiss et de remblais de démolition. Ainsi, la façade ouest a été récupérée presque en totalité : les deux tiers des fondations de la partie nord ne sont pas conservés, les seuls témoins de cette façade sont formés de lentilles de mortier collées aux parois de la tranchée. Le négatif quadrangulaire d'une maçonnerie (3 m x 3 m) a été repéré contre l'amorce sud de la plus grande alvéole. Il correspond probablement à l'emplacement d'un pilier ou d'un contrefort.

16. La quarantaine de fragments de cannelures mise au jour peut appartenir à des fûts de colonnes de près de 1,20 m de diamètre (Fellague, 2007, p. 465).

La fouille des niveaux archéologiques à l'extérieur du bâtiment n'a révélé aucun niveau en liaison directe avec l'édifice, tant à l'est qu'à l'ouest. Après le décapage de la couche de terre arable, d'époque moderne, le terrain naturel (loess et substrat morainique) est apparu sur presque toute la surface, ce qui témoigne de l'arasement des couches archéologiques. Le terrain naturel est entamé ponctuellement par des aménagements antérieurs (fossé de La Tène finale, fosse d'extraction du loess) et postérieurs (gros massif de fondation). Toutefois, à 3 m au nord-ouest de la façade ouest de l'édifice, et parallèlement à elle, a été dégagé sur 8 m de longueur et 3 m de large, un chemin damé, constitué de galets, de cailloutis et de terre. Bien arasé lui aussi, il est peut-être à mettre en relation avec un hypothétique accès à l'édifice, soit quand ce dernier était en activité, ou au contraire quand il a été soumis au démontage systématique des maçonneries. Aucune relation stratigraphique ne permet de conforter l'une ou l'autre de ces hypothèses. Tout au plus peut-on constater que l'altitude du sol de ce cheminement (292,81 m NGF) est sensiblement identique à celle des niveaux de construction du bâtiment dans le secteur sud (292,92 m NGF).

Les dimensions générales du monument et l'épaisseur des murs autorisent à reconnaître une construction monumentale et la disposition des murs s'apparente à celle des cirques romains. Les murs de refend délimitant les alvéoles servaient à la retombée des voûtes. On aurait alors un bâtiment allongé constitué d'une série de voûtes, dont au moins quatre ont des largeurs similaires. Ces espaces pourraient correspondre aux soubassements destinés à recevoir les gradins. La largeur des caissons (10 m hors tout) est conforme à la largeur des gradins d'un cirque.

De par la configuration du terrain, ces maçonneries appartiendraient à la façade occidentale du cirque, l'arène se développant dans le secteur est. La limite, au sud, est matérialisée par les piles de l'aqueduc du Gier, bordant la voie d'Aquitaine, et au nord par la rue Cardinal-Gerlier à l'endroit où s'amorce une rupture de pente importante. Le monument avoisinerait ainsi 370 m de longueur, ce qui constitue une taille tout à fait honorable si on la compare avec celle d'autres cirques du monde romain. Les longueurs des cirques sont généralement supérieures, avec une moyenne autour de 440 m de long¹⁷, mais les exemples de cirques d'environ 350 m de long ne manquent pas : *Camulodunum*, *Valentia*, Sagonte, probablement le premier

17. F. Fauquet indique une moyenne de 440 m de longueur d'après l'étude comparative des cirques qu'elle a réalisée (Fauquet, 2008, p. 262 et n. 6), ce qui n'est pas très éloigné de la moyenne de 450 m qui était proposée par H. Humphrey (Humphrey, 1986, p. 29).

état des cirques de Vienne et de *Leptis Magna*. Le cirque de Tarragone avait même une longueur de 325 m hors tout¹⁸.

L'édifice est par la suite recoupé par un massif maçonné dont la seule dimension connue, 17 m, suggère une fondation importante. Ce massif est constitué d'un blocage hétérogène de gneiss et de mortier ayant livré des fragments d'enduits peints, des tessons de céramique et 231 fragments de placages de marbre de différentes natures. Les fragments ont été aimablement examinés par H. Savay-Guerraz, conservateur au musée gallo-romain de Lyon-Fourvière, au printemps 2008. Ils sont de petites dimensions avec une très faible épaisseur. Les trois matériaux les mieux représentés sont un marbre blanc et violet de Synnada (*pavonazetto*), du marbre blanc et du marbre jaune antique de Chemtou. On compte par ailleurs quelques pièces en marbre gris-bleu de Carrare (?), en marbre rouge de Tenare, en cipolin, en porphyre vert de Sparte, en fleur de pêcher, en africano. Une telle diversité dans l'approvisionnement ne serait pas antérieure au I^{er} s. apr. J.-C. (Savay-Guerraz, 2007). La facture et l'épaisseur des fragments recueillis (inférieure à 5 mm) permettraient de les attribuer davantage à des habitations qu'à un ouvrage monumental. On ne peut cependant écarter l'hypothèse que ces placages décoraient la *spina*, comme c'était le cas pour le cirque d'Arles et comme l'illustrent des mosaïques (Sintès *in* Landes dir., 1990, p. 56 ; Sintès, 2008, p. 206). L'épaisseur du massif varie de 0,70 m à 1,40 m. Il ne présente pas la même orientation que le bâtiment primitif mais, bien que postérieur, il semble qu'il vienne s'appuyer contre le mur oriental, sans que celui-ci soit définitivement abandonné. En effet, dans l'alignement du mur, le massif présente un petit décrochement qui semble indiquer un ajustement à la maçonnerie antérieure (fig. 13). De plus, son parement sud présente un léger changement d'axe dans la partie médiane (de l'ordre de 10°), côté est, ce qui interdit toute orthogonalité à l'ensemble, mais peut correspondre à une volonté de redressement du parallélisme de la structure de base. Il est difficile de déterminer si ce massif est lié à une modification du cirque, malgré la différence d'orientation avec les voûtes. Une restauration ou une reconstruction du cirque n'est pas à exclure.

18. Pour le détail des dimensions, voir la synthèse de H. Humphrey sur les cirques romains (Humphrey, 1986), ainsi que le colloque de Bordeaux sur ces monuments de spectacle (Nelis-Clément, Roddaz dir., 2008), avec différents tableaux récapitulatifs de dimensions. Pour le cirque de *Valentia*, voir en particulier Ribera *i* Lacomba, 1998, p. 319 et p. 331, et Ribera *i* Lacomba *in* Nogales Basarrate, Sánchez-Palencia dir., 2001, p. 175-196 ; pour le cirque de Sagonte, voir Pascual Buyé *in* Nogales Basarrate, Sánchez-Palencia dir., 2001, p. 155-174.

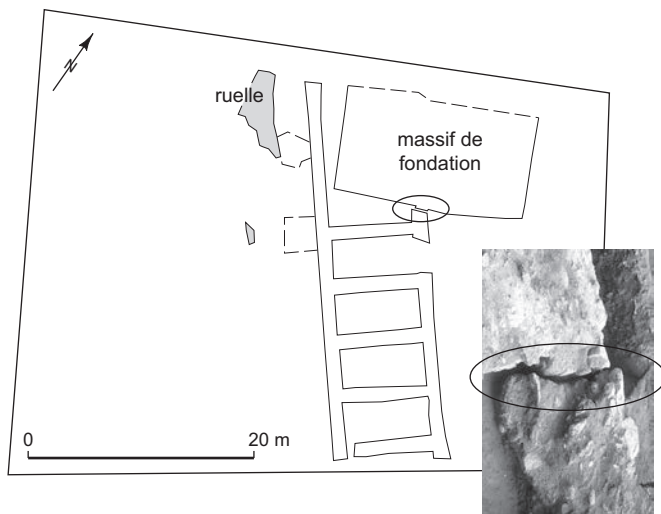


Fig. 13 – Plan général des vestiges et photographie de détail de la liaison entre l'édifice à alvéoles et le soubassement, rue Henry-Le Chatelier (DAO et cliché : M. Monin, Service archéologique de la ville de Lyon).

L'examen du mobilier recueilli, tant dans les tranchées de fondation de l'édifice primitif que dans le blocage du massif de fondation qui lui est postérieur, donne une fourchette chronologique recouvrant le II^e s. apr. J.-C. L'édifice primitif aurait été construit au début du II^e s. (110-130) tandis que le massif de fondation daterait, lui, du troisième quart de ce siècle (150-180) (voir l'analyse céramologique, *infra*, p. 21-25).

LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES EN RAPPORT AVEC L'ÉDIFICE

LES MURS

Des tranchées de réseaux réalisées à plusieurs reprises, en 1912, 1949 et 1957, sur toute la longueur de la rue Pauline-Marie-Jaricot, ont permis la mise au jour d'une succession de maçonneries antiques aux orientations variables (Germain de Montauzan, 1915, p. 49 ; Audin, 1964, p. 117-118). La faible largeur des espaces fouillés n'a pas permis d'avoir une vision claire des maçonneries, interprétées pour certaines comme des vestiges de boutiques ou d'habitations. Le niveau d'arasement des structures suit la pente de la rue et s'échelonne de 294,40 m au sud à 290,50 m au nord. Selon A. Audin, en 1949, une tranchée livra côté nord « un système de six murs de 1,20 m d'épaisseur, régulièrement espacés de 3,50 m, constituant un ensemble qui suggère une succession de boutiques dont

l'orientation précise laisse un doute » (Audin, 1959, p. 70). Au sud, l'espacement des murs mis au jour est moins régulier que dans le secteur nord. Il varie de 3,50 m à 4 m, leur épaisseur restant toutefois relativement constante, mais toujours avec une orientation difficile à définir, au vu de la largeur de la tranchée (1 m).

Plus récemment, en 2001, à l'occasion de l'ensevelissement de fibres optiques, une tranchée réalisée dans la rue Roger-Radisson, à proximité de l'aqueduc, a mis au jour plusieurs constructions, dont un mur en petit appareil de granit et de calcaire, large de 1,50 m et orienté nord-sud (altitude supérieure : 293,05 m) et l'angle d'une maçonnerie, conservée sur une longueur de 2,30 m au sud sur 1,60 m à l'ouest (Lascoux, 2008). Cette dernière structure, qui était probablement carrée à l'origine, pourrait appartenir à l'alignement des piles de l'aqueduc du Gier.

Hormis les fouilles de 1912, dont on ne possède pas de relevé, l'ensemble des vestiges ont été cartographiés à partir des documents originaux.

Les vestiges observés en 1949 et 1957 pourraient correspondre aux caissons de l'aile orientale du cirque, juste avant la *sphendonè*, c'est-à-dire l'extrémité arrondie de l'édifice qui devait se trouver dans la partie nord de la rue Pauline-Marie-Jaricot. Plus au sud, presque à l'angle de la rue Roger-Radisson, les murs parallèles appartiendraient également à cette aile. Quant au gros mur de 1,50 m mis au jour en 2001, à côté de l'aqueduc, il pourrait éventuellement se rapporter aux *carceres*.

La dénivellation de près de 4 m observée entre les structures nord et sud montre que le cirque s'est adapté à la topographie du site en tenant compte des contraintes d'altitude. Ainsi, l'élévation de l'aile orientale côté nord devait être bien plus haute que l'aile orientale côté sud, et les soubassements des gradins dominaient la rue, située 4 m plus bas. Cette dénivellation est encore perceptible aujourd'hui dans le nouveau cimetière de Loyasse.

LES BLOCS ISOLÉS

Quelques blocs d'architecture, statues ou inscriptions trouvés dans le cimetière ou à proximité pourraient être en lien avec le cirque que nous restituons à cet emplacement, mais il n'y a aucune certitude. Les pièces les plus emblématiques sont un pied de siège en marbre, un pilier hermaïque et une inscription mentionnant de possibles gradins.

À l'occasion des terrassements effectués en 1947 le long de la rue Henry-Le Chatelier, a été mis au jour un « pied de fauteuil en marbre blanc » (Audin, 1959, p. 73). Nous n'avons pas plus d'informations sur cette découverte.

Un fragment important de statue féminine en marbre blanc a été exhumé en 1846 près de l'aqueduc de la rue Roger-Radisson et il est aujourd'hui conservé au musée des Beaux-Arts de Lyon. Il appartenait à une statue grandeur nature de Vénus debout, en appui sur la jambe gauche, qui a été réalisée à une époque indéterminée du Haut-Empire, « probablement au premier ou au deuxième siècle de notre ère » (Darblade-Audoine, 2006, p. 19-20, n° 28). Si des statues de divinités sont attestées dans les cirques (voir par exemple Humphrey, 1986, p. 281) et que le cirque de Maxence était même orné d'une statue de Vénus (Humphrey, 1986, p. 284 ; Pisani Sartorio, 2008, p. 65), on ne peut pas tirer de conclusion de cette sculpture isolée.

Plus intéressante est la présence dans les réserves du musée gallo-romain de Lyon-Fourvière d'un pilier hermaïque en marbre blanc qui provient de l'ancien cimetière de Loyasse. Hauteur : 59,7 cm ; largeur : de 10 cm à la base à 10,8 cm au sommet ; profondeur : 12,4 cm (fig. 14) (Artaud, 1846, p. 68 ; Darblade-Audoine, 2006, p. 140, n° 404).

Le pilier, qui s'affine du sommet vers la base, comporte une face antérieure avec un cadre mouluré, pourvu de parties génitales masculines au centre, tandis que la face postérieure est plate. Il existe un tenon en partie inférieure ; des encoches avec des tenons métalliques sont encore visibles pour la fixation des bras et une mortaise en partie supérieure servait à fixer un buste d'Hermès ou d'une autre divinité.

Le pilier hermaïque peut trouver sa place dans un cirque. La présence de tels éléments de statuaire devant les piles des *carceres* était fréquente comme l'attestent les nombreuses représentations de cirque sur des bas-reliefs, des mosaïques et des lampes à huile (exemples : Humphrey, 1986, fig. 59-62, 64-65, 69-70, 78, 120-121). Une scolie de Juvénal évoque par ailleurs les « hermès, effigies en bronze ou en marbre sans main que l'on voit dans le cirque » (*Scolies de Juvénal*, 8, 53, cité in Humphrey, 1986, p. 135, n. 27).

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'emploi de piliers hermaïques devant les *carceres* des cirques. L'utilisation peut en être purement décorative, avec un type de sculpture sur pilier qui s'adapte parfaitement à la situation. La référence à Hermès se justifie par les capacités du dieu à courir très vite et c'est à ce titre qu'il est considéré comme le protecteur des athlètes et qu'il est placé devant les gymnases. Le phallus qui décore le pilier est un symbole apotropaïque qui apporte la chance et Hermès est le dieu des jeux de hasard, ce que sont en partie les jeux du cirque où la victoire peut dépendre de la stalle qui aura été tirée au sort (Humphrey, 1986, p. 135). Enfin, le socle de l'Hermès pouvait avoir une fonction dans

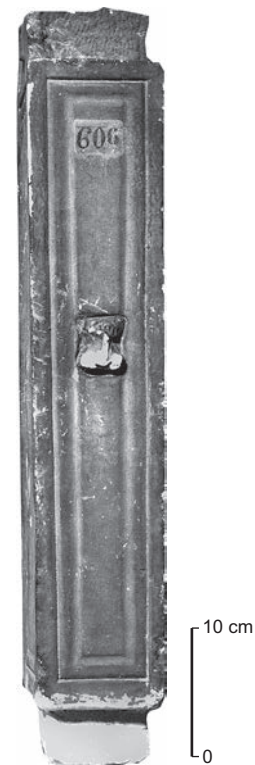


Fig. 14 – Pilier hermaïque provenant de l'ancien cimetière de Loyasse (cliché : C. Thioc, musée gallo-romain de Lyon-Fourvière).

la fermeture des portes après le départ (Humphrey, 1986, p. 53 et p. 168 ; Pisani Sartorio, 2001, p. 31).

Malgré des attestations quasi systématiques sur les documents figurés, les vestiges découverts des piliers eux-mêmes sont peu nombreux. On ne recense que les exemples des cirques de *Leptis Magna* et de Maxence (Humphrey, 1986, p. 52-53, fig. 28 p. 136 et fig. 31 p. 284 ; Pisani Sartorio, 2008, p. 56). Au cirque de Maxence ont été identifiés des hermès de Démosthène, Épicure, Apollon, Marsyas et d'un homme âgé, ainsi qu'un fragment de fût de pilier d'hermès. Les piliers hermaïques de *Leptis Magna* présentent des similitudes avec le pilier de Lyon. Ils comportent un tenon inférieur, qui s'encastrait dans un socle circulaire disposé à 1,40 m devant chaque pile des *carceres*, et la tête était sculptée dans un autre bloc, qui n'a pas été conservé. Toutefois une difficulté peut gêner l'attribution du pilier hermaïque de Lyon aux *carceres* du cirque car, même en restituant un socle et le buste qui devait surmonter le pilier, les dimensions paraissent faibles. Par comparaison, le pilier le mieux conservé de *Leptis Magna* mesure 1,38 m jusqu'aux « épaules » et 1,52 m sans la tête. On peut alors se demander, dans l'hypothèse où le pilier de Lyon provien-

draît du cirque, s'il ne pouvait pas prendre place ailleurs dans l'enceinte du monument.

Un autel en grès où figure une dédicace à Jupiter, divinité particulièrement honorée dans les jeux du cirque¹⁹, a été découvert en 1824 au cimetière de Loyasse (*CIL*, XIII, 1740) :

Iovi [... | ...] iera [... |] mai.... | et [...].

Le texte est trop lacunaire pour que l'on puisse avoir une certitude sur l'attribution de cette pièce, aujourd'hui perdue.

Tout aussi hypothétique est l'attribution d'un autel en calcaire qui a été trouvé vers 1837 « à Loyasse, au pied d'un reste d'aqueduc, en creusant un chemin pour la communication des forts » (Allmer, Dissard, 1890, p. 18-19, n° 204 ; *CIL*, XIII, 1787), et qui portait le texte : *Ara su | quem*.

La pièce, qui est conservée dans les réserves du musée gallo-romain de Lyon-Fourvière, comporte un texte complet, mais dont les interprétations qui ont été proposées au XIX^e s. sont insatisfaisantes²⁰.

Le doute sur son lien avec le cirque est permis pour un bloc découvert en 1958 à 45 m au nord du sanctuaire du Verbe-Incarné et à 35 m à l'est de la rue dite de l'Océan. Sur ce bloc est inscrite une dédicace en l'honneur de Mercure, d'un mur et de sièges (Audin, 1959, p. 66 ; Audin, Guey, 1961). Le bloc, qui serait en calcaire coquillier jaunâtre, est conservé au musée gallo-romain de Lyon-Fourvière :

M(arcus) Licinius, Rari F(ilius), | Ru[f]us | murum et sedilia Mercurio | vot(um) so[l(vit)] lib(ens) mer(ito) (d'après Audin, Guey, 1961, p. 116).

« Marcus Licinius Rufus, fils de Rarus, [a offert] un mur et des sièges à Mercure. Il s'est acquitté de son vœu de bon gré et à bon droit. »

On a pensé que le mur et les sièges pouvaient correspondre à une exèdre offrant un lieu de repos aux abords d'un temple de Mercure. Nous remarquons que le mot *sedilia* est, avec *gradi* et *subsellia*, un des termes utilisés habituellement pour désigner les gradins d'un édifice de spectacle. Elle peut rappeler une inscription de *Valentia*, qui a été associée au cirque de cette ville, et qui mentionne la dédicace d'un autel et de *subsellia* à Hercule (Ribera i Lacomba, 1998,

19. Voir Tertullien, *De Spectaculis*, 7 : *Deum offendit qualiscumque pompa circi : etsi pauca simulacra circumferat, in uno idololatria est ; etsi unam tensam trahat, Iovis tamen plaustrum est.* « Quelle qu'elle soit, la procession du cirque est une offense à Dieu : même si on n'exhibe qu'un petit nombre de statues, une seule suffit à contenir l'idolâtrie, même si on ne fait défiler qu'un seul char sacré, ce n'en est pas moins le chariot de Jupiter. »

20. Pour la première ligne, A. de Boissieu a proposé *ara Sulevarium* alors que selon A. Allmer, il s'agirait d'un autel aux Vierges saintes (*Virgines sanctae*), qui sont connues par une inscription de Saint-Romain-en-Gal. La seconde ligne a été interprétée comme l'abréviation de *Q. Valerius E... merito*.

p. 321). Ceci ne suffit pas pour affirmer que l'inscription doit être attribuée au cirque, d'autant plus qu'elle a été datée par le style des lettres de l'époque julio-claudienne, voire plus précisément du règne de Tibère, alors que le cirque serait daté par la stratigraphie du II^e s. apr. J.-C.

LES VESTIGES À L'EMPLACEMENT SUPPOSÉ DU CIRQUE

Si l'hypothèse de restitution du cirque de *Lugdunum* sur le site de Loyasse paraît vraisemblable, il ne faut cependant pas faire abstraction de plusieurs découvertes archéologiques réalisées à cet emplacement.

Le nouveau cimetière de Loyasse a livré des fragments de mosaïques qui ont été retrouvés de part et d'autre de l'allée 8 (Audin, 1964, p. 118 ; Stern, 1967, p. 61-62), c'est-à-dire à l'endroit où nous restituons précisément l'aile occidentale du cirque (fig. 10). Aucune datation n'a été avancée pour ces vestiges, dont on ne sait s'ils ont été trouvés en place ou dans des niveaux de démolition.

Toujours dans le cimetière, non loin de l'allée 8 (masse 4)²¹, a été découvert en 1967 un lot important de fragments de céramiques et d'accessoires de fabrication issus très probablement du dépotoir d'un atelier de potier. L'étude du mobilier a pu déterminer que l'atelier a été en activité entre 30 et 15 av. J.-C. (Genin *et al.*, 1996).

Au nord-ouest du cimetière, dans la rue Cardinal-Gerlier, l'ouverture d'une tranchée pour la construction d'un égout moderne en 1960²² a permis la découverte, à 3,60 m de profondeur (soit à environ 285,40 m d'altitude), d'un pavement de mosaïque et, un peu plus au sud, d'un égout romain conservé sur au moins 1,50 m de hauteur et d'orientation nord-sud (extrados à environ 287,80 m). À une quinzaine de mètres à l'ouest de cet égout, trois dalles de voie, apparemment non en place, ont été mises au jour à 1,45 m de profondeur. Ces vestiges constituent le témoignage d'une occupation dans le secteur, mais aucun élément de datation n'est malheureusement associé à ces découvertes. Ils se situent dans le prolongement nord de l'allée 8, sous la rue actuelle (fig. 10).

21. Ces découvertes (mosaïques et fosse dépotoir) ne sont pas cartographiées très précisément en raison des circonstances de fouilles, tout au plus peut-on indiquer la zone dans laquelle elles s'inscrivent.

22. Relevé archéologique, chemin de Loyasse entre la rue des Quatre-Vents et l'entrée du cimetière, à l'occasion de l'ouverture d'une tranchée pour la construction d'un égout moderne, Service immobilier de la ville de Lyon, février 1960. Plan déposé au Service archéologique de la ville de Lyon.

Enfin, le long de la rue Henry-Le Chatelier, lors de la construction du mur de clôture du cimetière en 1947 (Audin, 1964, p. 118), quelques murs épars, non datés, ont été repérés, mais point de traces de l'édifice fouillé en 1987, ni du gros massif de fondation, bien que la tranchée soit censée recouper l'ensemble. L'absence de vestiges constatée peut s'expliquer par l'existence des tranchées de récupération des murs qui ont pu être interprétées, en stratigraphie, comme de simples fosses et non comme les négatifs de démontage des maçonneries.

Cet inventaire des découvertes à l'emplacement supposé du cirque ne peut, en l'état actuel des connaissances, remettre en cause l'hypothèse de localisation émise ci-dessus. Ainsi, la plupart des vestiges mis au jour dans ce secteur ne sont pas calés chronologiquement et, s'ils le sont, ils appartiennent à une date nettement antérieure à la construction du cirque.

Il reste à voir si le monument s'intègre dans le paysage urbain, compte tenu de ce que l'on connaît sur la topographie du plateau de Loyasse depuis l'Antiquité.

LE SOUVENIR DU CIRQUE DANS LE TRACÉ ACTUEL DES RUES

L'espace où est restitué l'édifice a peut-être en partie conservé, dans sa forme, le souvenir du cirque : la rue Pauline-Marie-Jaricot constitue la limite orientale de l'édifice, la rue Roger-Radisson la limite méridionale, tandis que la rencontre entre la rue Cardinal-Gerlier et la rue Pauline-Marie-Jaricot, de forme légèrement arrondie, garde probablement la mémoire de l'extrémité septentrionale du cirque. Cette forme arrondie dans le parcellaire se retrouve sur les plans anciens comme celui de Simon Maupin de 1659. Ajoutons qu'une particularité de l'orientation des rues pourrait confirmer l'hypothèse du cirque. La rue Pauline-Marie-Jaricot n'est pas complètement rectiligne : elle accuse une légère inclinaison vers l'ouest. Certes, c'est une configuration que l'on peut retrouver dans d'autres rues de la ville, mais elle évoque le profil de nombreux cirques. L'une des façades latérales de ces édifices est souvent légèrement oblique, avec généralement une inclinaison vers l'intérieur, dont la naissance se situe en face de la *meta secunda*. Cette disposition s'observe par exemple au *Circus Maximus*, au cirque de Maxence sur la voie Appia, au cirque de Tarragone, à l'hippodrome de Constantinople, etc. Cette légère cassure de la *cavea* sur le parcours aller facilitait la vision des juges sur l'ensemble des *carceres* et permettait aux chars de se doubler avant la réduction de largeur

de la piste (Fauquet, 2008, p. 266 et p. 280-281). Il n'est pas rare que des édifices romains trouvent encore un écho dans notre urbanisme. Sans invoquer le théâtre de Pompée à Rome, on peut songer au cirque d'Arles dont l'arrondi de la rue Génive et le profil en biais de la rue Taquin semblent garder la mémoire cadastrale des *carceres* et de l'angle formé par le mur de la *cavea* (Sintès, 2008, p. 204).

L'AQUEDUC DU GIER ET LA FAÇADE DU CIRQUE

Si l'extrémité nord de l'édifice est déterminée par la topographie, au sud, ce sont les piles de l'aqueduc qui en fixent les confins. Cet aqueduc, alimenté par les eaux du Gier, captées au pied du massif du Pilat (Loire), parcourt une distance de 86 km avant d'aboutir à Lyon, rue Roger-Radisson, à 300 m d'altitude. Les piles de l'aqueduc du Gier, retrouvées parallèlement à la rue Roger-Radisson, présentent plusieurs particularités qui pourraient s'expliquer par la présence du cirque.

Le relevé le plus ancien que l'on possède de cet ouvrage a été réalisé vers 1760-1780 par l'architecte Guillaume Marie Delorme dont les dessins ont été retrouvés en 2003. Le dessin des vestiges de la rue Roger-Radisson (plan et élévation) représente, côté ouest, le réservoir aujourd'hui disparu, et un alignement d'arches qui portent le canal (fig. 15).

À partir de la septième pile, la rangée d'arches présente un décalage à double décrochement à angle droit qui est assuré par une arche perpendiculaire reliant la pile 7 à la pile 8. Ce décalage est un cas unique à Lyon (Burdy, 2002, p. 62). Cette portion de l'aqueduc présente d'autres particularités : le format des piles après le décrochement ainsi que l'écartement des arches comportent des dimensions inférieures à ce qui est observé avant le décrochement, et le format des piles n'a pas d'équivalent dans tout l'aqueduc (Burdy, 2002, p. 106). Enfin, ce qui est tout aussi exceptionnel et qui a été révélé par le dessin de G. M. Delorme, c'est l'arrondi que forme la dixième pile, qui se prolonge en direction du sud.

L'ouvrage est parallèle à la voie d'Aquitaine située à une vingtaine de mètres au sud (fig. 10). La mise au jour, en 2001, d'une éventuelle pile supplémentaire rue Roger-Radisson tendrait à confirmer l'existence d'un autre décrochement à partir de la pile 10 pour rejoindre cette nouvelle pile, qui appartenait probablement à une rangée d'arches situées en bordure immédiate de la voie romaine.

L'existence des décrochements ne peut pas s'expliquer par une contrainte topographique puisqu'à cet endroit,

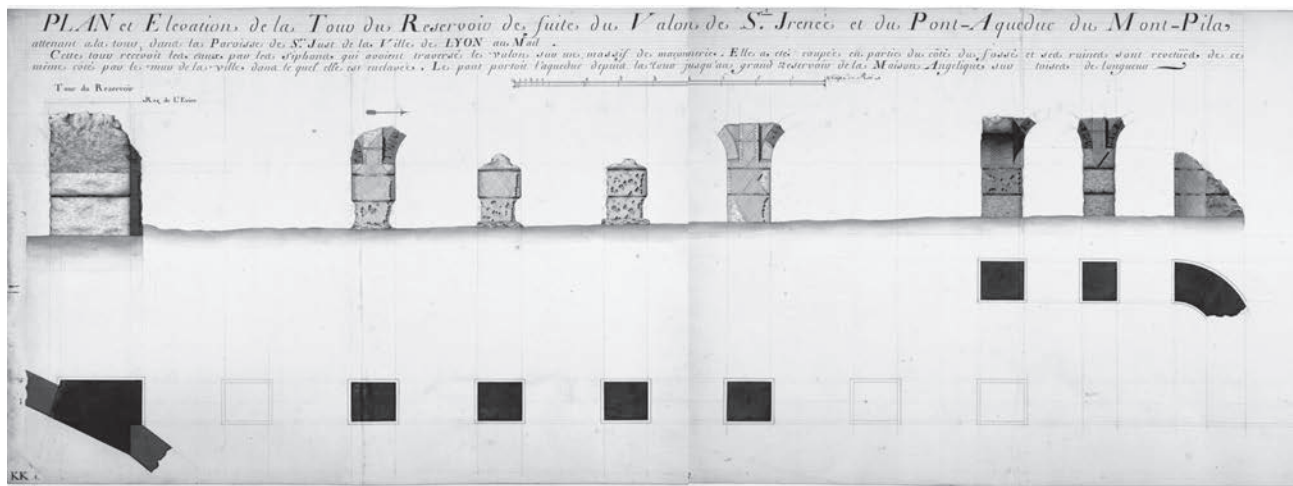


Fig. 15 – Relevé de Guillaume Marie Delorme, vers 1760-1780 : « Plan et élévation de la tour du réservoir de fuite du Valon de Saint-Irénée et du Pont-Aqueduc du Mont Pila » (Archives municipales de Lyon, assemblage n^{os} inv. 39.Fi118 et 39.Fi119).

le terrain n'offre pas de particularité. En revanche, la préexistence d'une construction antérieure a très bien pu être à l'origine de ce contournement de l'aqueduc et pourrait justifier le second décrochement.

Dans l'hypothèse où le cirque était en élévation lors de la construction ou, tout simplement, lors de la réfection de l'ouvrage d'art, l'aqueduc pouvait entretenir un lien urbanistique avec la façade du cirque. On songe à l'exemple du site de Tyr où un aqueduc longeait de près la façade de l'hippodrome. L'espace entre l'aqueduc et la façade de l'édifice de spectacles servait de « vestibule » puisqu'il fallait passer sous les arches de l'aqueduc pour entrer dans l'hippodrome (Kahwagi-Janho, 2007, p. 44) ²³.

*
* *

Le site du plateau de Loyasse constitue l'hypothèse de localisation du cirque la plus vraisemblable : les conditions topographiques, de superficie et de planéité, sont réunies ; les vestiges mis au jour, tant dans la rue Henry-Le Chatelier que dans la rue Pauline-Marie-Jaricot, correspondraient aux voûtes supportant les gradins ; la présence d'un cirque pourrait expliquer une des particularités de l'aqueduc du Gier dans le secteur (arrondi, rythme différent des piles), comme elle éclaire la destination d'un édifice qui était resté indéterminé. Enfin, la proximité entre l'édifice de spectacles et le sanctuaire du culte impérial ne serait pas

un hasard. Bien plus qu'un lien entre le cirque et les morts, il existe un lien entre le cirque et les édifices religieux (Humphrey, 1986, p. 60-64) et la lecture du *De spectaculis* de Tertullien ne laisse aucun doute là-dessus. On connaît aussi le lien entre le cirque et le pouvoir impérial (Landes dir., 1990, p. 176-177). À Rome, le *Circus Maximus* est lié aux palais impériaux du Palatin. À Tarragone, l'édifice fait partie d'un sanctuaire provincial dédié au culte impérial. Ainsi, la construction du cirque de Lyon à l'emplacement du cimetière actuel de Loyasse pourrait s'expliquer non pas seulement par des raisons topographiques, mais aussi par la proximité avec le sanctuaire municipal du culte impérial avec lequel l'édifice de spectacles devait entretenir un lien idéologique et peut-être même fonctionnel.

La restitution d'un monument d'une telle ampleur change une partie de la vision que nous avons de *Lugdunum*. L'emplacement du cirque à l'intérieur de la ville, contre le mur d'enceinte hypothétique, est inhabituel, mais non sans exemple. Le cirque de Tarragone est inséré dans la ville, avec le complexe dont il fait partie. Malgré ses dimensions imposantes, le cirque de Carthage est inscrit également dans le tissu urbain dont il suit les orientations majeures.

Cette localisation reste cependant à l'état d'hypothèse car quelques incertitudes et discordances subsistent. Certaines découvertes lapidaires et épigraphiques pourraient convenir à un cirque, mais, en l'état actuel de nos hypothèses sur la datation de l'édifice, qui a été placée au début du II^e s. apr. J.-C., il faudrait alors exclure l'inscription julio-claudienne qui mentionne des *sedilia*. Des vestiges qui ne peuvent pas se rapporter à un édifice de spectacles, en

23. Sur la restitution du cirque de Tyr, voir Golvin, Fauquet, 2008.

particulier des mosaïques, ont été découverts à l'emplacement supposé du cirque, mais ces vestiges ne sont ni datés ni localisés avec précision. Le principal obstacle réside dans l'existence du massif de fondation daté de la fin du II^e s. (150-180), qui recoupe la *cavea* avec une orientation différente. On ne peut envisager un abandon du cirque à une date aussi haute, mais cet empiètement sur l'arène demeure très difficile à interpréter : changement fonctionnel, aménagement provisoire lié à une réparation ? Pourrait-il être en lien avec la restauration des gradins à l'époque sévérienne mentionnée par l'inscription *CIL*, XIII, 1805, malgré le décalage de la datation céramologique ? Nous ne saurions le dire, mais chacun peut désormais se forger sa propre opinion au vu du faisceau d'arguments présentés.

La possibilité d'accréditer la localisation de l'ouvrage sur le plateau de Loyasse pourrait s'offrir par des investigations complémentaires sur certaines parcelles, encore non construites, et situées dans l'alignement de la façade occidentale du présumé cirque, dans le secteur sud, à proximité de l'aqueduc. Ces parcelles, occupées actuellement par des jardins, font partie de l'îlot formé par les rues Roger-Radisson, Cardinal-Gerlier, Henry-Le Chatelier et Pauline-Marie-Jaricot. Des méthodes géophysiques de prospection non-destructives pourraient être mises en œuvre à cette occasion : l'utilisation du géoradar (GDR) ou bien la mesure de la résistivité électrique des sols pourraient ainsi être utilisées pour démontrer la présence de structures construites enterrées.

ANNEXE

ANALYSE CÉRAMOLOGIQUE DES NIVEAUX LIÉS AU CIRQUE ROMAIN

La séquence stratigraphique du site couvre une longue période d'occupation qui s'étend du milieu du I^{er} s. av. J.-C. (Mandy *et al.*, 1989, p. 85-90) jusqu'à l'époque moderne. Deux phases isolées par le diagramme stratigraphique sont en lien direct avec l'édifice identifié comme le cirque de *Lugdunum*. La première phase est directement associée à la construction des fondations en cellules du cirque, la seconde réunit des contextes générés par l'installation d'un massif de fondation possiblement lié à un réaménagement partiel du même édifice.

Pour chacune des deux phases, le matériel céramique a été réuni pour constituer des lots dont le volume final constitue deux ensembles équilibrés, riches et statistiquement exploitables.

Le mobilier de la première phase permet d'établir la chronologie initiale de la construction. En dépit de la présence encore importante de formes créées durant la période flavienne (Drag. 35/36, 37, Hermet L7 : tabl. I), le cortège des céramiques sigillées intègre des formes dont la diffusion est caractéristique du début du II^e s. (Hermet 90.5, Drag. 46, Curle 11)²⁴. Les productions de la Gaule du Sud demeurent largement dominantes, mais l'émergence des importations

des ateliers de la Gaule du Centre est très significative (tabl. II). Les propriétés techniques des sigillées de Lezoux illustrent par ailleurs une phase caractéristique de la production avec un engobe orange vif couvrant une pâte claire. Cette phase de production est datée de la fin du I^{er} s. et du début du II^e s. (Bémont, Jacob, 1986, p. 139). La céramique à paroi fine est représentée par des formes lyonnaises tardives (gobelets carénés ou ovoïdes guillochés, pot à dépressions, répertoire lisse) et des importations du centre de la Gaule (pots à décor de chaînettes et d'épingles). L'examen de la céramique plombifère a révélé l'existence d'un vase d'origine italique dont l'importation n'est pas attestée avant le II^e s. (Desbat, 1986, p. 107-110 ; Picon, Desbat, 1986). L'apparition de quelques tessons pouvant être rapprochés des productions de sigillée claire B apporte encore un élément déterminant pour l'établissement d'un *terminus post quem* au tout début du II^e s.

La céramique commune réfractaire montre une répartition encore assez équilibrée entre production oxydée et sombre. Le développement du répertoire des marmites à col resserré et des marmites ouvertes à lèvre pendante, la simplification du profil des pots à cuire, les brûle-parfums et la typologie des plats sont conformes à la batterie culinaire de la première moitié du II^e s. (fig. 16). La présence d'imitation de plats à vernis rouge pompéien originaire de la Gaule centrale n'apporte pas de précision chronologique supplémentaire (Meylan Krause, 1995). Le matériel amphorique est largement dominé par les amphores Gauloises à fond plat (Gauloise 4).

24. La chronotypologie des sigillées sud-gauloises est à nouveau synthétisée dans Genin dir., 2007, p. 321-340.

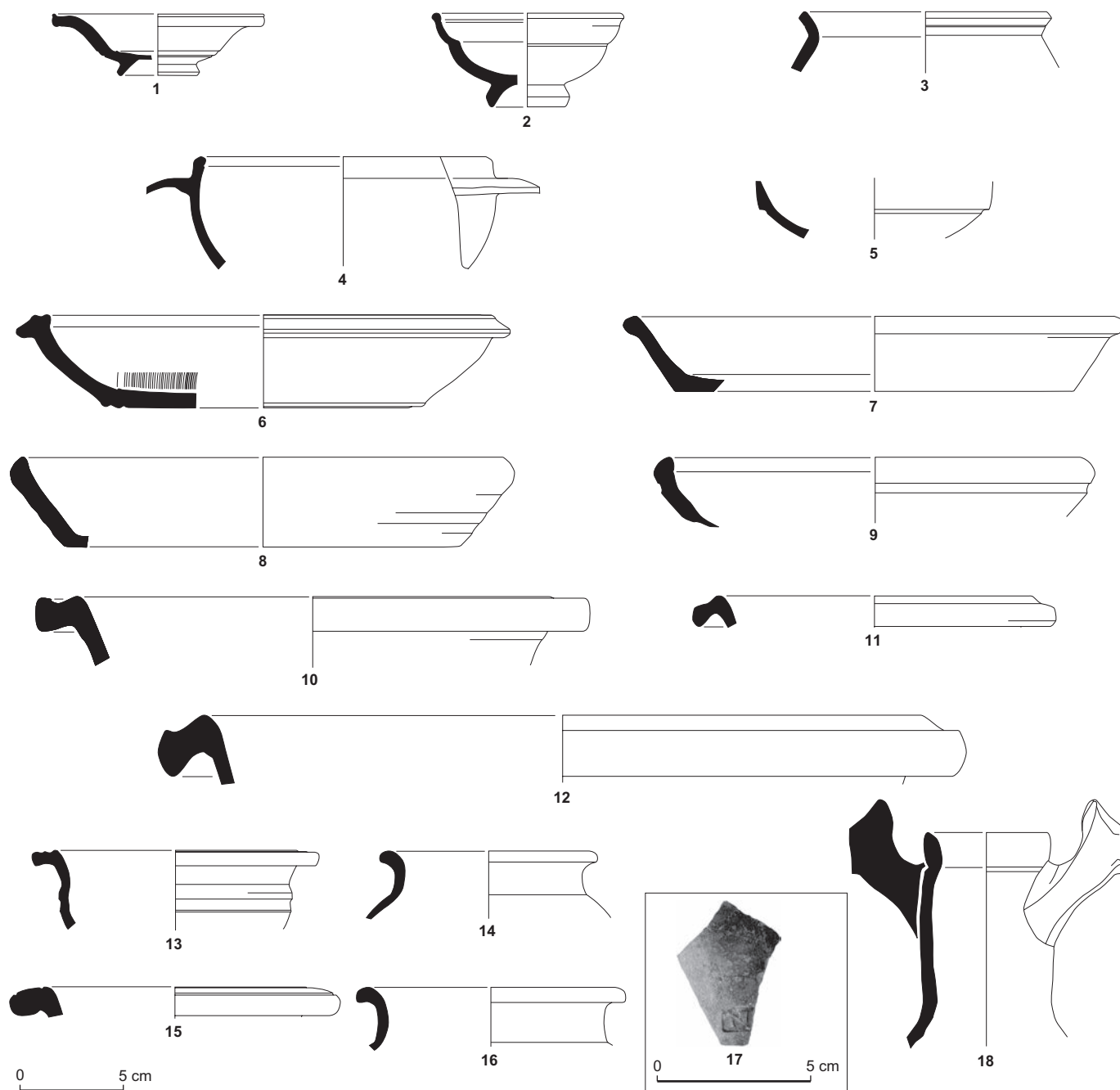
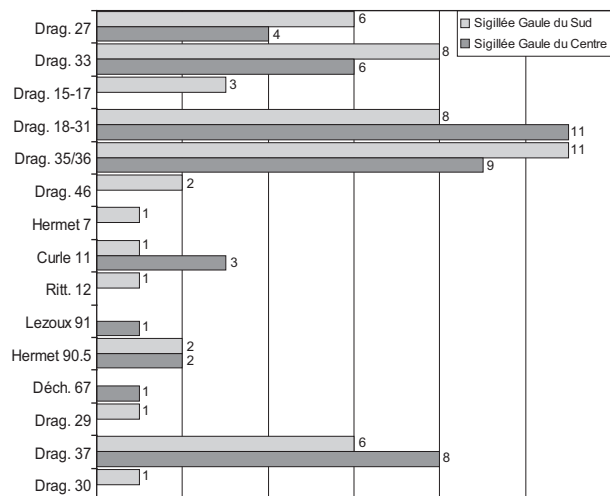


Fig. 16 – Céramique de la première phase : 1-2, céramique sigillée (Gaule du Sud) ; 3-5, céramique sigillée (Gaule du Centre) ; 6-17, céramique commune réfractaire oxydée ; 18, amphore Crétoise 4 (DAO : E. Bertrand, Service archéologique de la ville de Lyon).

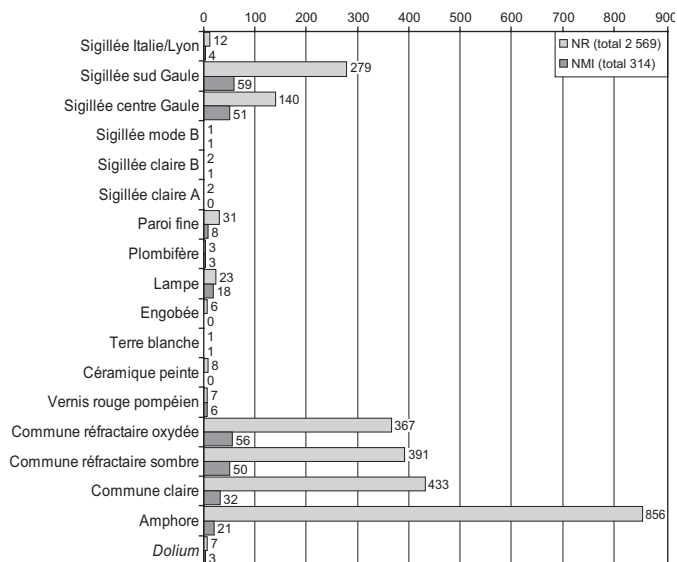


Fig. 17 – Céramique de la seconde phase : **1-3**, céramique sigillée (Gaule du Centre) ; **4**, céramique culinaire africaine Hayes 192 ; **5-14**, céramique commune réfractaire oxydée ; **15-16**, céramique commune claire ; **17**, amphore Gauloise 4 ; **18**, amphore Dressel 20 ; **19**, mortier (DAO : E. Bertrand, Service archéologique de la ville de Lyon).

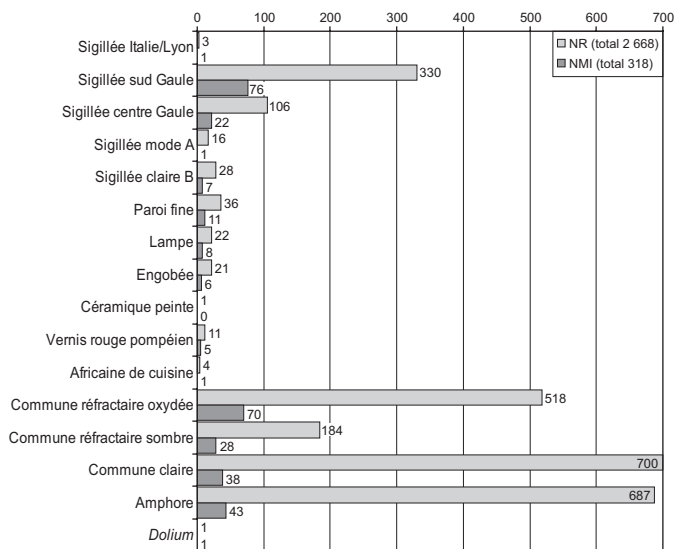
Tabl. I – Typologie de la céramique sigillée, US cumulées de la première phase en nombre d'individus.



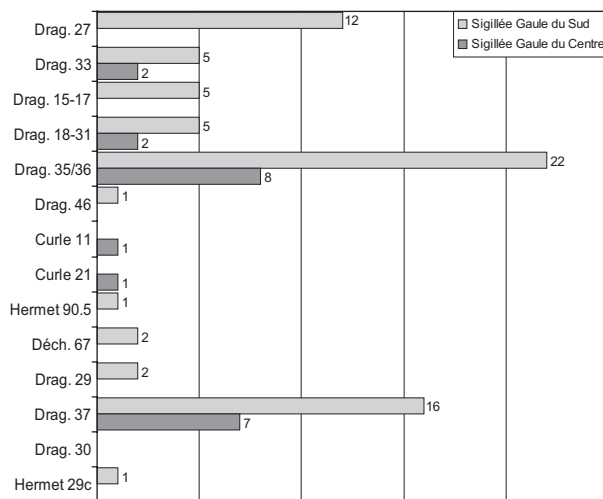
Tabl. II – Céramique de la première phase, US cumulées, répartition catégorielle en nombre de restes (NR) et en nombre minimum d'individus (NMI).



Tabl. III – Céramique de la seconde phase, US cumulées, répartition catégorielle en nombre de restes (NR) et en nombre minimum d'individus (NMI).



Tabl. IV – Typologie de la céramique sigillée, US cumulées de la seconde phase en nombre d'individus.



Prises dans le détail, les US regroupées dans la première phase montrent quelques différences qui pourraient indiquer l'existence d'une occupation plus spécifiquement flavienne dont aucun vestige n'a été conservé. Toutefois, dans sa globalité, le matériel de la phase cirque est contemporain de l'US 18 qui scelle ces niveaux. La datation qui peut être proposée (110-130 apr. J.-C.) correspond à la fin du règne de Trajan et à une grande partie du règne d'Hadrien.

La seconde phase, matérialisée par l'insertion d'un massif de fondation venu s'appuyer sur les fondations initiales du cirque, a livré un matériel tout aussi abondant. La répartition des céramiques sigillées montre au final peu de dissemblances avec la phase précédente. De toute évidence, la part encore importante des productions sud-gauloises trahit une présence significative de matériel résiduel (tabl. III). Le cortège typologique reste ainsi voisin de la phase cirque (tabl. IV), néanmoins, la présence d'un vase Curle 21 (fig. 17, n° 1) provenant de Lezoux place un *terminus post quem* indiscutable autour des années 150 apr. J.-C. (Bet, Delor, 2000, p. 473). Cette forme typique de la seconde moitié du II^e s. reste isolée dans un répertoire typologique dont la création est souvent plus

ancienne. On peut malgré tout s'étonner de l'absence du type Walters 79/80 qui aurait pu appuyer la chronologie du lot. La progression de la sigillée claire B est modérée mais évidente ; l'absence d'un véritable échantillonnage typologique fait encore trop défaut pour en produire une analyse détaillée.

Les modifications touchant la céramique commune sont d'un point de vue statistique beaucoup plus effectives. Ainsi, la proportion des céramiques réfractaires oxydées a considérablement augmenté aux dépens des productions cuites en mode B. L'évolution morphologique est plus discrète et ne valide pas nécessairement la chronologie (Leblanc, 2003).

La chronologie de la seconde phase s'inscrit donc manifestement dans la seconde moitié du II^e s. L'établissement d'un *terminus ante quem* ne peut reposer que sur l'absence de productions spécifiques à la fin du II^e s., notamment les premières productions de céramique métallescente. Une datation de cette phase entre les années 150 et 180 apr. J.-C., couvrant la fin du règne d'Antonin le Pieux jusqu'à celui de Marc Aurèle, peut donc être envisagée.

É. B.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

ALPARA	Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-Alpes.
CIL	<i>Corpus Inscriptionum Latinarum</i> .
DARA	Documents d'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne.
SFECAG	Société française d'étude de la céramique antique en Gaule.

BIBLIOGRAPHIE

ALLMER A., DISSARD P.

- 1888a : *Inscriptions antiques du musée de la ville de Lyon*, Lyon, Imprimerie Léon Delaroche, t. I, 462 p.
- 1888b : *Trion : antiquités découvertes en 1885, 1886 et antérieurement au quartier de Lyon dit de Trion*, Lyon, Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (coll. Mémoires, XXV), 2 vol., 168 p., 641 fig.
- 1889 : *Inscriptions antiques du musée de la ville de Lyon*, Lyon, Imprimerie Léon Delaroche, t. II, 523 p.
- 1890 : *Inscriptions antiques du musée de la ville de Lyon*, Lyon, Imprimerie Léon Delaroche, t. III, 491 p.

ARTAUD F.

- 1846 : *Lyon souterrain ou observations archéologiques et géologiques faites dans cette ville depuis 1794 jusqu'en 1836*, Lyon, Imprimerie de Nigon, 259 p.

AUDIN A.

- 1959 : « Le plateau de la Sarra à l'époque romaine », *Cahiers rhodaniens*, VI, p. 52-73.
- 1964 (3^e éd.) : *Essai sur la topographie de Lugdunum*, Lyon, Institut des études rhodaniennes de l'université de Lyon (coll. Mémoires et documents, 11), 177 p.
- 1979 : *Lyon : miroir de Rome*, Paris, Fayard, 301 p.

AUDIN A., GUEY J.

- 1961 : « Deux inscriptions lyonnaises de l'époque julio-claudienne », *Cahiers d'histoire*, 6, p. 111-127.

BAZIN H.

- 1891 : *Villes antiques : Vienne et Lyon gallo-romains*, Paris, Hachette, 407 p.

BÉMONT C., JACOB J.-P.

- 1986 : *La Terre sigillée gallo-romaine, lieux de production du Haut-Empire : implantations, produits, relations*, Paris, Maison des sciences de l'homme (coll. Documents d'archéologie française, 6), 290 p.

BET P., DELOR A.

- 2000 : « La typologie de la sigillée lisse de Lezoux et de la Gaule centrale du Haut-Empire : révision décennale », in RIVET L. (DIR.), *Actes du congrès de la SFECAG, Libourne, 1-4 juin 2000*, Marseille, SFECAG, p. 461-484.

BURDY J.

- 1973 : « Les voûtes antiques du Puy d'Ainay », *Bulletin des Musées et Monuments lyonnais*, V, 1, p. 85-102.
- 1996 : *Lyon : l'aqueduc romain du Gier*, Lyon, Département du Rhône (coll. Préinventaire des monuments et richesses artistiques, IV), 407 p.
- 2002 : *Les Aqueducs romains de Lyon*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 204 p.

CHENAUVARD A.-M.

- 1850 : *Lyon antique restauré d'après les recherches et documents de F. M. Artaud ancien directeur du musée et conservateur des monuments antiques de la ville de Lyon*, Lyon, L. Boitel, 21 p., 5 ff. de pl. h. t.

COCHET A.

- 1979 : « Un sarcophage lyonnais original au musée de la Civilisation gallo-romaine », *Bulletin des Musées et Monuments lyonnais*, VI, 2, p. 37-51.

COLONIA D. DE

- 1728 : *Histoire littéraire de la ville de Lyon avec une bibliothèque des auteurs lyonnais sacrés et profanes, distribués par siècles*, Lyon, François Rigollet, 2 vol., 291 p. et 414 p.

DARBLADE-AUDOIN M.-P.

- 2006 : *Recueil général des sculptures sur pierre de la Gaule -II- Lyon*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. Nouvel Espérandieu), 218 p., 204 pl.

DESBAT A.

- 1984 : *Les Fouilles de la rue des Farges à Lyon, 1974-1980*, Lyon, Groupe lyonnais de

recherche en archéologie gallo-romaine, 107 p.

- 1986 : « Céramiques à glaçure plombifère des fouilles de Lyon (Hauts de Saint-Just, rue des Farges, La Solitude) », *Figlina*, 7, p. 105-124.

DUNBABIN K. M. D.

- 1978 : *The Mosaics of Roman North Africa : Studies in Iconography and Patronage*, Oxford, Clarendon Press (coll. Oxford Monographs on Classical Archaeology), 303 p.

FABIA P.

- 1923 : *Musées de Lyon : mosaïques romaines*, Lyon, Audin, 184 p.

FAUQUET F.

- 2008 : « Le fonctionnement du cirque romain : déroulement d'une course de chars », in NELIS-CLÉMENT J., RODDAZ J.-M. (DIR.), *Le Cirque romain et son image, Actes du colloque d'Ausonius, Bordeaux, 19-21 oct. 2006*, Bordeaux, Ausonius Éditions (coll. Mémoires, 20), p. 261-290.

FELLAGUE D.

- 2007 : *L'Architecture publique de Lugdunum : les monuments et leur décor du I^{er} s. av. J.-C. au III^e s. apr. J.-C.*, Thèse de Doctorat en Langues, histoire et civilisations des mondes anciens, Université Lumière-Lyon-II, 1221 p.

GENIN M. (DIR.)

- 2007 : *La Graufesenque (Millau, Aveyron) : sigillées lisses et autres productions*, Pessac, éd. de la Fédération Aquitania (coll. Études d'archéologie urbaine), vol. 2, 589 p.

GENIN M., LASFARGUES J., SCHMITT A.

- 1996 : « Les productions de l'atelier de Loyasse », in DESBAT A., GENIN M., LASFARGUES J. (DIR.), « Dossier : Les productions des ateliers de potiers antiques de Lyon, 1^{re} partie : les ateliers précoces », *Gallia*, 53, p. 19-38.

GERMAIN DE MONTAUZAN C.

1915 : *Les Fouilles de Fourvière en 1913-1914*, Lyon, A. Rey éd. (coll. Annales de l'université de Lyon, nouvelle série, 30), 106 p.

GOLVIN J.-C.

2008 : « L'exploitation des images antiques : problèmes de méthodologie », in NELIS-CLÉMENT J., RODDAZ J.-M. (DIR.), *Le Cirque romain et son image, Actes du colloque d'Ausonius, Bordeaux, 19-21 oct. 2006*, Bordeaux, Ausonius Éditions (coll. Mémoires, 20), p. 243-258.

GOLVIN J.-C. avec la collab. de FAUQUET F.

2001 : « Les images du cirque, source de connaissance de son architecture ? : leur importance pour la restitution des édifices de la *spina* », in NOGALES BASARRATE T., SÁNCHEZ-PALENCIA F. J. (DIR.), *El Circo en Hispania romana*, Catalogue d'exposition, Museo nacional de Arte romano, Merida, 22-24 de marzo de 2001, Merida, Museo nacional de Arte romano, p. 41-54.

GOLVIN J.-C., FAUQUET F.

2008 : « Essai de restitution du cirque de Tyr », in BOUET A. (DIR.), *D'Orient et d'Occident, Hommages offerts à Pierre Aupert*, Bordeaux, Ausonius Éditions (coll. Mémoires, 19), p. 169-176.

GRENIER A.

1958 : « *Ludi et circenses*, théâtres, amphithéâtres, cirques », in DÉCHELETTE J. (DIR.), *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, Paris, A. et J. Picard, vol. III, 2, p. 976-1003.

HUMPHREY J. H.

1986 : *Roman Circuses : Arenas for Chariot Racing*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 703 p.

KAHWAGI-JANHO H.

2007 : *Les Bains de l'hippodrome de Tyr : étude architecturale et archéologique*, Mémoire de Master 2 en histoire et archéologie des mondes anciens, Université Lumière-Lyon-II.

LANDES C. (DIR.)

1990 : *Le Cirque et les courses de chars : Rome-Byzance*, Catalogue d'exposition, Musée archéologique Henri-Prades, Lattes, 1990, Lattes, Imago, 391 p.

LASCoux J.-P.

2008 : *Tranchée de la boucle optique de Fourvière*, Document final de synthèse de suivi de terrassements, Lyon, SRA Rhône-Alpes, 16 p., 23 ill.

LEBLANC O.

2003 : « Contextes des II^e et III^e siècles sur le site de Saint-Romain-en-Gal (Rhône) », in RIVET L. (DIR.), *Le Mobilier du III^e siècle dans la cité de Vienne et à Lyon, Actes du congrès de la SFECAG, Saint-Romain-en-Gal, 29 mai-1^{er} juin 2003*, Marseille, SFECAG, p. 21-52.

LE BOT-HELLY A., HELLY B.

2002 : « Les édifices de spectacles de la Vienne romaine », in JOSPIN J.-P. (DIR.), *Les Allobroges, Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes : de l'indépendance à la période romaine (IV^e siècle av. J.-C.-I^{er} siècle apr. J.-C.)*, Gollion, éd. Infolio, p. 124-131.

MANDY B. avec la collab. de GENIN M., GODARD C., KRAUSZ S., SANDOZ G., THIRION P.

1987-1988 : « Un réseau de fossés défensifs aux origines de Lyon », *Gallia*, 45, p. 49-66.

MANDY B., SANDOZ G., KRAUSZ S., GENIN M., PICON M., GODARD C., THIRION P., MONIN M.

1989 : « Les fossés du plateau de la Sarra », in GOUDINEAU C. (DIR.), *Aux origines de Lyon*, Lyon, ALPARA (coll. DARA, 2), p. 37-94.

MAURIN L.

2008 : « Les édifices de cirque en Afrique : bilan archéologique », in NELIS-CLÉMENT J., RODDAZ J.-M. (DIR.), *Le Cirque romain et son image, Actes du colloque d'Ausonius, Bordeaux, 19-21 oct. 2006*, Bordeaux, Ausonius Éditions (coll. Mémoires, 20), p. 91-108.

MEYLAN KRAUSE M.-F.

1995 : « Détermination de la provenance d'un groupe de céramique à engobe interne "rouge pompéien" d'Aventicum (Avenches, Suisse) », in RIVET L. (DIR.), *Productions et importations dans le nord-ouest de la Gaule et relations avec la Bretagne romaine, Actes du congrès de la SFECAG, Rouen, 25-28 mai 1995*, Marseille, SFECAG, p. 171-176.

MÉNESTRIER C.-F.

1696 : *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon, justifiée par chartes, titres, chroniques, manuscrits, auteurs anciens et modernes et autres preuves avec la Carte de la Ville comme elle étoit il y a environ deux siècles*, Lyon, Jean-Baptiste et Nicolas Deville, 144 p.

MOLLIERE H.

1899 : « Un coin du vieux Lugdunum romain : fouilles inédites », *Revue du Lyonnais*, 5^e série, 27, p. 42-64.

MONIN M.

1989 : « Le fossé de la rue Le Chatelier », in GOUDINEAU C. (DIR.), *Aux origines de Lyon*, Lyon, ALPARA (coll. DARA, 2), p. 85-90.

NELIS-CLÉMENT J., RODDAZ J.-M. (DIR.)

2008 : *Le Cirque romain et son image, Actes du colloque d'Ausonius, Bordeaux, 19-21 oct. 2006*, Bordeaux, Ausonius Éditions (coll. Mémoires, 20), 584 p.

NOGALES BASARRATE T., SÁNCHEZ-PALENCIA F. J. (DIR.)

2001 : *El Circo en Hispania romana*, Catalogue d'exposition, Museo nacional de Arte romano, Merida, 22-24 de marzo de 2001, Merida, Museo nacional de Arte romano, 303 p.

PICON M., DESBAT A.

1986 : « Note sur l'origine des céramiques à glaçure plombifère, généralement bicolore, des II^e et III^e siècles, de Vienne et Saint-Romain-en-Gal », *Figlina*, 7, p. 125-127.

PISANI SARTORIO G.

2001 : « Il circo di Massenzio : funzionalità pubblica e privata di una struttura circense nel IV secolo », in NOGALES BASARRATE T., SÁNCHEZ-PALENCIA F. J. (DIR.), *El Circo en Hispania romana*, Catalogue d'exposition, Museo nacional de Arte romano, Merida, 22-24 de marzo de 2001, Merida, Museo nacional de Arte romano, p. 27-39.

2008 : « Le cirque de Maxence et les cirques de l'Italie antique », in NELIS-CLÉMENT J., RODDAZ J.-M. (DIR.), *Le Cirque romain et son image, Actes du colloque d'Ausonius, Bordeaux, 19-21 oct. 2006*, Bordeaux, Ausonius Éditions (coll. Mémoires, 20), p. 47-78.

RAMBAUD M.

1964 : « Un document du XVIII^e s. sur les Antiquités de Lyon », *Gallia*, 22, p. 261-264.

RÉCAMIER E.

1876 : « Les courses de char à Lugdunum », *Gazette archéologique*, p. 28-34.

REY-COQUAIS J.-P.

2002 : « Inscriptions de l'hippodrome de Tyr », *Journal of Roman Archaeology*, 15, p. 325-336.

RIBERA I LACOMBA A.

1998 : « The Discovery of a Monumental Circus at Valentia (Hispania Tarraconensis) »,

Journal of Roman Archaeology, 11, p. 318-337.

ROSTOVTZEW M.

1905 : « Interprétation des tessères en os avec figures, chiffres et légendes », *Revue archéologique*, 1905, 1, p. 110-124.

SAVAY-GUERRAZ H.

1990 : « Le calcaire portlandien du Jura dans l'Antiquité : carrières et constructions urbaines (Lyon et Vienne) », in LORENZ J., BENOIT P. (DIR.), *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes*, Actes du 115^e congrès national des Sociétés savantes, Avignon, 1990, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, vol. 1, p. 429-442.

1997 : « La "pierre de Seyssel" et l'évolution des carrières de Franclens (Haute-Savoie) », in LORENZ J., BENOIT P., OBERT D. (DIR.), *Pierres et carrières, géologie, archéologie, histoire : textes réunis en hommage à Claude Lorenz*, Actes des journées Claude Lorenz, Paris, 17-18 nov. 1995, Paris, Association des géologues du Bassin de Paris et Association pour l'édition et la diffusion des études historiques, p. 239-245.

2007 : « Les pierres de Lugdunum », in LE MER A.-C., CHOMER C. (DIR.), *Lyon*,

Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. *Carte archéologique de la Gaule*, 69/2), p. 192-197.

SEBAÏ L. L., ENNAÏFER M.

1990 : « Le goût du cirque en Afrique », in LANDES C. (DIR.), *Le Cirque et les courses de chars : Rome-Byzance*, Catalogue d'exposition, Musée archéologique Henri-Prades, Lattes, 1990, Lattes, éd. Imago, p. 155-172.

SENNEQUIER G., HOCHULI-GYSEL A., RÜTTI B., FÜNFSCILLING S., BERGER L., NELIS-CLÉMENT J., LANDES C.

1998 : *Les Verres romains à scènes de spectacles trouvés en France*, Rouen, Association française pour l'archéologie du verre, 167 p.

SINTÈS C.

2008 : « Le cirque d'Arles : l'apport des fouilles depuis 1986 », in NELIS-CLÉMENT J., RODDAZ J.-M. (DIR.), *Le Cirque romain et son image*, Actes du colloque d'Ausonius, Bordeaux, 19-21 oct. 2006, Bordeaux, Ausonius Éditions (coll. Mémoires, 20), p. 203-212.

SPON J.

1673 (rééd. 1974) : *Recherches des Antiquités et*

curiosités de la ville de Lyon, ancienne colonie des Romains et capitale de la Gaule celtique, avec un mémoire des principaux antiquaires et curieux de l'Europe, Lyon, Jacques Faeton [rééd. 1974, Genève, Minkoff Reprint].

STERN H.

1967 : *Recueil général des mosaïques de la Gaule -II.1- Province de Lyonnaise*, Paris, CNRS Éditions (coll. Suppl. à *Gallia*, X), 143 p., 98 pl.

STEYERT A.

1895 : *Nouvelle histoire de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes -I- Antiquité depuis les temps préhistoriques jusqu'à la chute du royaume burgonde (534)*, Lyon, éd. Bernoux et Cumin, 615 p.

WHITEHOUSE D.

2001 : *Roman Glass in the Corning Museum of Glass*, New York, Corning Museum of Glass (coll. Corning Museum of Glass Catalog Series), vol. 2, 368 p.

WUILLEUMIER P., AUDIN A.

1952 : *Les Médaillons d'applique gallo-romains de la vallée du Rhône*, Paris, Les Belles Lettres (coll. Annales de l'Université de Lyon-III, série Lettres, fasc. 22), 188 p.